PN-ABL-184

Club du Sahel *(OCDE)* Ministère de la Coopération *(Paris)*

CILSS *(Ouagadougou)*

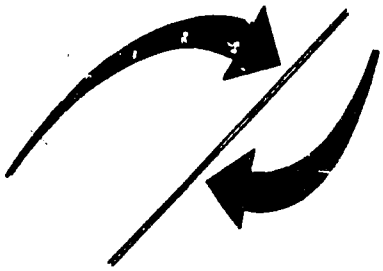

Echanges régionaux, commerce frontalier
&
sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest

La dimension monétaire des échanges entre les pays du Golfe du Bénin (Nigeria, Bénin, Togo)

Olivier Vallée

Décembre 1988

INRA *(Montpellier)* **UNB** *(Cotonou)* **IRAM** *(Paris)*

Echanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest

~Objectifs~

● Développer la réflexion sur l'espace régional lancée au colloque CILSS-Club du Sahel de Mindolo (décembre 1986) sur les politiques céréalières dans les pays du Sahel.

● Répondre aux questions suivantes:

- Quelle est l'ampleur des échanges de produits agricoles à l'intérieur de la sous-région (en particulier entre pays sahéliens et pays côtiers)?
- Quels sont les facteurs qui déterminent ces flux?
- Comment fonctionnent les échanges intra-régionaux, en grande partie non enregistrés par les comptabilités nationales?
- Quels sont les avantages et les inconvénients de ces échanges pour les différents acteurs des économies nationales (producteurs, commerçants, consommateurs, Etat) et pour l'ensemble régional?

~Méthode~

● Combiner un travail de collecte et de croisement des données existantes sur les échanges intra-régionaux avec des observations de terrain conduites à l'aide:

- d'un dispositif d'enquêtes périodiques (durant une année) sur les principaux marchés frontaliers de la sous-région,
- d'enquêtes spécifiques sur les stratégies des commerçants.

~Responsabilité scientifique~

Johny **Egg**, chercheur à l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique)
Département d'économie et sociologie rurales, et
John O. **Igué**, professeur à l'UNB (Université Nationale du Bénin)
Département de géographie

~Equipe de travail~

● **Coordination** : Johny **Egg**, John O. **Igué**, Jérôme **Coste**

● **Enquêtes sur les marchés frontaliers** : Equipes universitaires de la sous-région (travaux d'étudiants, pour la plupart dans le cadre du diplôme de maîtrise de géographie): Bénin (responsable: John **Igué**), Burkina Faso (Puyor **Somé**, Université de Ouagadougou), Côte d'Ivoire (Koffi **Atta**, Institut de Géographie Tropicale), Mali (Mamadou **Traore**, Ecole Normale Supérieure), Niger (Irène **Wright**, Université de Niamey), Sénégal (Amadou **Hadj**, Ecole Nationale d'Economie Appliquée), Togo (**Lassissi Ogunde** et Kodjo **Gozo**, Université du Bénin), Tchad (Université du Tchad).

● **Missions d'appui** : Jean-Loup **Amselle**, Claude **Arditi**, Emmanuel **Grégoire**, Dominique **Harre**, Agnès **Lambert** (sur les stratégies des commerçants) et Olivier **Vallée** (sur les circuits financiers).

L'étude est réalisée en étroite relation avec le CILSS (Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel), notamment avec l'équipe du projet «diagnostic permanent».

~Financement~

Ministère français de la Coopération (sous-direction du développement rural)
et Club du Sahel (OCDE), pour une durée de 24 mois (septembre 1987 à août 1989)

~Mise en oeuvre des moyens~

IRAM (Institut de Recherches et d'Applications
des Méthodes de Développement), Jean-Pierre **Lemelle** et Jérôme **Coste**

Les idées exprimées et les faits exposés dans ce rapport le sont sous la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent pas nécessairement le Ministère de la Coopération, l'OCDE, le Club du Sahel ou le CILSS.

INRA-ESR
(Groupe d'Economie Internationale)
3191 route de Mende - 34060 MONTPELLIER
Tél: 67 54 47 23

UNB
Département de Géographie
BP 526
COTONOU

IRAM
49 rue de la Glacière
75013 PARIS
Tél: 43 36 03 62

SOMMAIRE

Note introductrice 1

A /Un espace de polarisation monétaire 3

Présentation 3

1. Crise aiguë du système financier béninois et mutations du commerce de réexportation 9

1.1. Les avoirs extérieurs 9

1.2. Changements dans les flux d'importation et de réexportation 14

2. Le Franc CFA devient une monnaie commerciale internationale (régionale et extra-régionale) 16

2.1. Mutations de la politique monétaire nigériane 16

2.2. Pouvoir d'attraction du Togo 21

2.3. L'importation des billets de la BEAC 22

2.4. Changement du rôle de la naïra 24

3. Etude des mouvements des billets au Bénin et au Togo 29

3.1. Le Bénin 29

3.2. Le Togo 34

4. La contrepartie en naïras du passage au CFA 37

B/ Etude des processus d'importations extra-régionales pour la réexportation à partir du Bénin **41**

1. Une tradition et une recette budgétaire **41**

2. Le renouvellement des produits réexportés et la difficile mesure de leurs montants **43**

2.1. Du luxe à l'alimentaire 43

2.2. Un montant encore considérable 43

3. Le fonctionnement du marché parallèle des changes **46**

3.1. Les pratiques 46

3.2. Les acteurs 50

4. Le processus d'importation **53**

4.1. La règle 53

4.2. Les nouvelles protections contre le risque de non transfert 54

4.2.1. Les pratiques du système bancaire béninois *55*

4.2.2. Les pratiques du système bancaire togolais *56*

4.3. Les substitutions et les compléments des procédures bancaires 57

4.3.1. Les substitutions *57*

4.3.2 Les compléments *57*

4.4.Les flux financiers et les flux physiques 58

4.5. Conclusion 59

ANNEXE *64*

Note introductrice

Le but de notre mission[1] au Bénin et au Togo était de déterminer l'importance des importations extra-régionales destinées à la réexportation dans les pays voisins, principalement le Nigéria. Il nous était demandé de cerner les modalités financières des achats béninois et togolais au reste du monde, qui échappent à la relative réciprocité de troc des flux frontaliers déjà étudiés ailleurs.

De ce recensement et de cette analyse des modalités financières d'importations et d'exportations, nous avons retiré une vision plus globale de la mutation des situations monétaires dans les pays du golfe du Bénin (Togo, Bénin, Nigéria), principalement en raison de l'ajustement externe et interne dans lequel s'est engagé le Nigéria depuis la chute de ses recettes pétrolières.

C'est ce que le lecteur trouvera dans la partie A de ce rapport.

Dans la partie B, "Etude des processus d'importations extra-régionales pour la réexportation à partir du Bénin", on trouvera un éclairage plus spécialement centré sur les mécanismes de réexportation dans une phase récente et une description des techniques d'importation qui sont articulées à ces mécanismes[2]. Il n'est pas possible d'isoler le Bénin dans ces flux. La partie A explique de quelle façon, il s'est formé un espace régional de polarisation monétaire. La concurrence et la complémentarité de Lomé et de

---

1 Septembre 1988

2 On trouvera en annexe une note sur les modalités d'importation au Togo.

Cotonou induisent un enchevêtrement et un parallélisme des modalités bancaires et monétaires de l'importation. La formation d'un foyer nigérian d'appel monétaire de F CFA à partir de naïras, explique aussi la présence au coeur même des mécanismes de réexportation d'une position transfrontières des agents de ce circuit.

L'étude des documents de la BCEAO* relatifs à la balance des paiements, et à la situation monétaire, ainsi que la consultation confidentielle de certains éléments des comités monétaires du Bénin et du Togo ont permis de rassembler la documentation qui sous-tend notre raisonnement. La connaissance personnelle des sorties de billets dans d'autres PAZF,* des discussions nourries à ce sujet avec certains interlocuteurs de la Banque de France et les interviews d'opérateurs ont aidé à rendre plus précise l'hypothèse d'une économie monétaire régionale informelle confirmée, du côté nigérian, par des banquiers et des experts de la Banque Mondiale.

Les banques de Lomé et de Cotonou, les négociants et des correspondants étrangers de ces banques ainsi que des entretiens avec John Igué, nous ont aussi permis d'étudier les relations entre flux physiques et flux monétaires.

A partir des règles de transfert et de fonctionnement de la zone franc, des pratiques des transitaires et d'importateurs béninois, on a pu aussi approfondir l'élaboration de cette description d'un flux extra-régional, refondu dans une circulation transfrontalière régionale.

---

* BCEAO : Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest.
* PAZF : Pays Africains de la Zone Franc.

A /Un espace de polarisation monétaire

Présentation

Les "souverains du ciel", les Ogiso ont laissé le nom de leur royaume, le Bénin à l'actuelle République Populaire qui borde la frontière occidentale du Nigéria. Tout proche, à quelques dizaines de kilomètres, le Togo s'insinue le long de l'ancienne Gold Coast jusqu'au Niger. Ce ne sont pas les hasards de l'histoire coloniale mouvementée de cette côte que baignait la mer du grand commerce international du XVIème au XIXème siècle qui nous retiennent ici, mais la place de ces deux pays dans la zone franc, qui leur donne en principe l'ouverture à un espace économique plus vaste, des systèmes monétaires viables et un cadre pour une intégration comme pour une spécialisation de leurs activités productives. Le Bénin aligne un PIB qui frise les 500 milliards de F CFA contre 340 milliards pour le Togo. Mais ces deux pays, malgré des importations à peu près semblables (entre 110 et 120 milliards de F CFA par an), exportent des quantités de marchandises différentes : le Togo peut revendiquer à peu près 85 à 90 milliards de ventes à l'extérieur, alors que le Bénin dépasse difficilement les 60 milliards.

Cela donne bien sûr des taux de couverture de leur commerce extérieur faibles pour les deux économies, en particulier pour le Bénin, soit respectivement pour cet Etat 35% et 70% pour le Togo. Les données de la comptabilité nationale enregistrent une contraction de ce déficit commercial en incluant, dans les revenus tirés de l'extérieur, les services et sans doute les réexportations. En 1985, d'après la BCEAO, l'écart, entre les exportations

de biens et services du Bénin et ses importations n'est que de 23 milliards de F CFA avec, il est vrai, des soldes négatifs de 50 à 60 milliards les années précédentes. Sur la même période, le Togo aura connu des déséquilibres moindres avec des oscillations entre 10 et 30 milliards et un résultat positif en 1984, grâce à un montant exceptionnel de transferts publics sans contrepartie. A partir de 1986, le compte courant se dégrade nettement en frisant les 40 milliards pour se stabiliser à 30 milliards en 1987 et 1988, à condition bien sûr de ne pas inclure dans ce montant les arriérés sur les intérêts de la dette qu'a accumulés le Togo.

En effet, ces deux Etats, à la fois pour l'investissement et le déficit de leurs transactions courantes, ont fait appel aux financements extérieurs. La dette togolaise est ainsi égale à son PIB avec un tiers de ses engagements extérieurs dûs à des banques commerciales. Moins importante, la dette béninoise reste d'un poids considérable rapportée à l'économie du pays. Elle a connu également une évolution brutale, passant de 31 milliards à 64 milliards de 1978 à 1979, pour croître de 25 milliards jusqu'en 1982, pour être multipliée par deux en 1983, croître encore de 50 milliards en 1984 pour se stabiliser à 300 milliards de francs CFA aujourd'hui. Paradoxe pour cet Etat marxisant, la dette due aux banques commerciales compte pour 52% du stock en 1984. Malgré son secteur public qui contrôle même les banques, le Bénin a su apparemment convaincre les membres de la communauté financière internationale de la justesse de sa politique économique et de sa solvabilité. Mais cette croissance de l'endettement béninois ne peut pas ne pas être rapprochée de la croissance des importations béninoises

(Cf tableau 1) qui suivent de très près l'évolution foudroyante des avoirs extérieurs de la puissante fédération nigériane (Cf tableau 2), avant que celle-ci ne connaisse de graves difficultés économiques qui rendent les échanges avec le Bénin voisin encore plus indispensables.

Le Bénin a connu une croissance de son commerce d'importation liée à la rente pétrolière du Nigéria. La révolution béninoise s'accommode fort bien des containers de "Bensons" et des gammes de pur malt ou de bourbon que ses entrepôts recèlent et du vaste secteur privé commercial qui fleurit à Cotonou, tandis qu'à Lomé une société parapublique, la SONACOM, s'efforce de centraliser les importations et les réexportations.

Le démarrage de ce commerce de transit, à partir de Lomé et Cotonou, a été facilité par les dépôts à l'extérieur de leur pays, de riches nigérians. Ces ressources permettaient aux banques de financer, avec un gage, les opérations d'import finalement destinées au Nigéria.

Les tableaux ci-joints font apparaître que quand les avoirs extérieurs nigérians croissent, les importations béninoises suivent ce mouvement. Le tableau 2bis, consacré à la situation monétaire, souligne la montée des "autres postes", correspondant aux créances du reste du monde sur le Nigéria, qui lui permettent de continuer à importer malgré la fonte de ses avoirs extérieurs.

TABLEAU 1

Balance commerciale du Bénin

(Source : Données BCEAO)

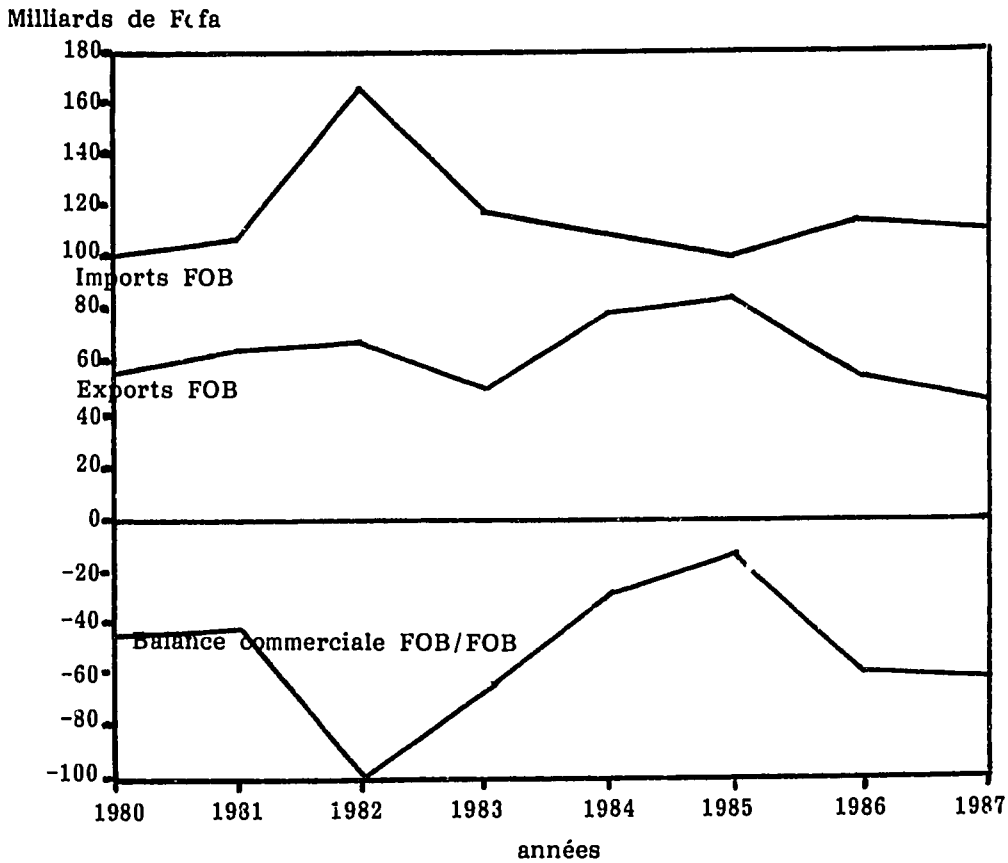

TABLEAU 2

Nigéria
(avoirs extérieurs)[1]

(Source : IFS (FMI))

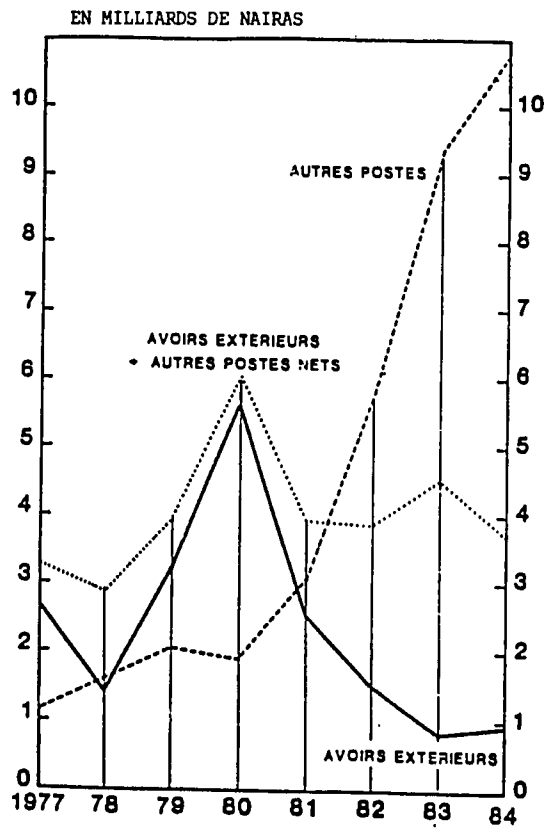

(1) Autres postes nets : rubrique figurant en contrepartie de l'actif des autorités monétaires

(2) Autres postes : rubrique de la situation monétaire au même titre que la monnaie et la quasi-monnaie

---

1 Avoirs extérieurs : ensemble des ressources en or, en devises étrangères et en créances sur les non résidents d'un pays.

TABLEAU 2 bis

Nigéria
Situation monétaire

(Source : IFS (FMI))

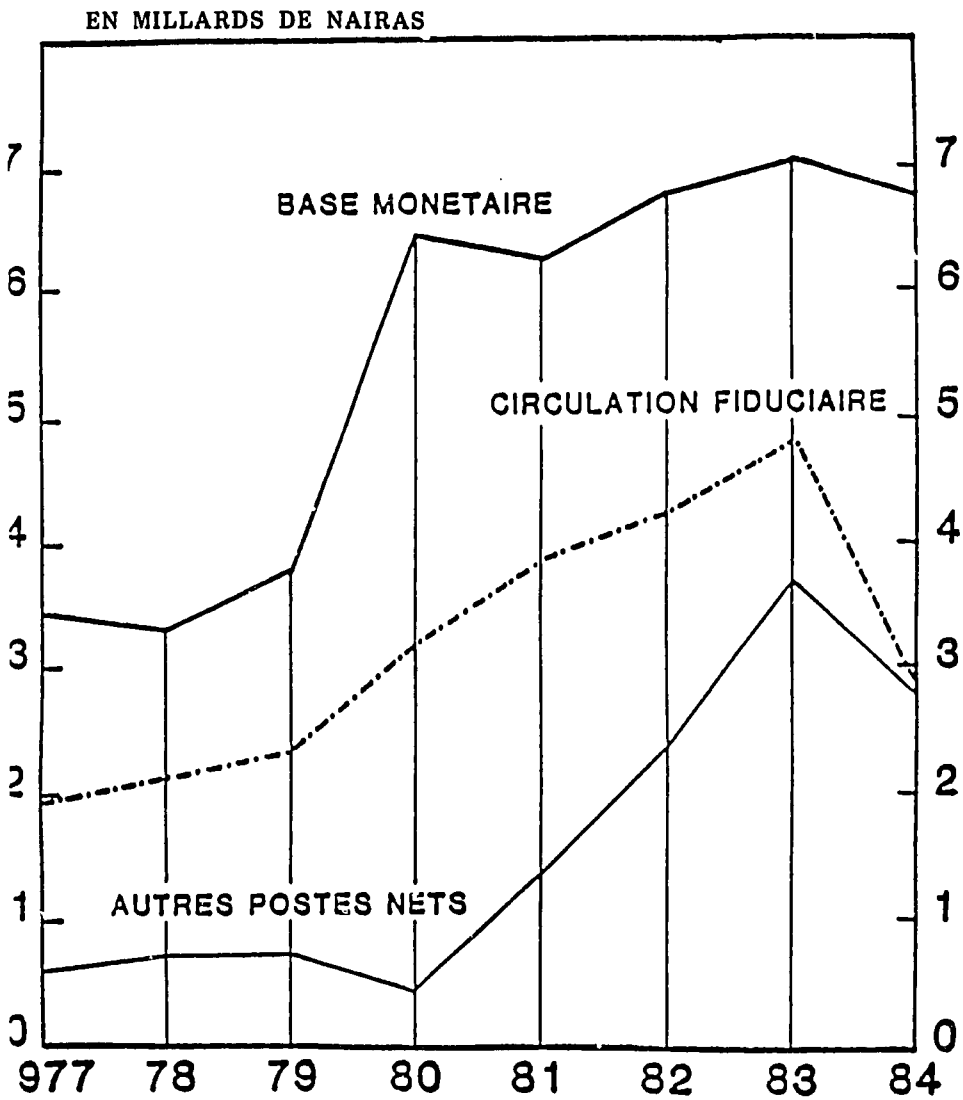

1. Crise aiguë du système financier béninois et mutations du commerce de réexportation

1.1. Les avoirs extérieurs

Cette puissante attraction pour un généreux marché (le Nigéria compte 100 millions d'habitants) n'était pas exempte de contraintes, en particulier celles relatives à la réglementation des changes qui s'impose à la zone franc et qui a des modalités particulièrement strictes au Bénin. Ce contrôle des changes fait ainsi des intermédiaires financiers publics les seules filières de passage des règlements, tandis que les importations sont soumises à une autorisation provisoire du Ministère du Commerce Extérieur. Ce département n'a pas eu trop de réticences à accorder des licences d'importation qui permettaient à la Banque d'Etat d'ouvrir aux bénéficiaires des crédits documentaires. Mais une bonne partie des fournisseurs extra-africains préoccupés de l'effectivité des règlements, de leur côté, ont créé des filiales béninoises qui recevaient des emprunts hors du territoire béninois, pour financer directement les opérations d'importation. Ces filiales s'adressaient ultérieurement à la Banque Centrale du Bénin pour l'acquisition de devises à rapatrier, après la vente des marchandises livrées à Cotonou, parfois sous licences d'importation.

Ce qui veut dire que les premières vagues d'importation se déroulaient sans pression immédiate sur la balance des paiements béninoise. Des ressources

nigérianes majoritairement déposées à l'extérieur. finançaient l'arrivée à Cotonou des importations. Ces marchandises étaient vendues contre du franc CFA; les billets étaient exportés via la Banque Centrale ou des réseaux parallèles, au Nigéria ou vers le reste du monde. Cela se traduisait progressivement par une sortie de capitaux affectant l'équilibre de la balance des paiements. La situation monétaire et bancaire interne du Bénin en souffrait également par la réduction de la liquidité.

Les blocages rapidement rencontrés dans le fonctionnement du système bancaire national ont accru les paiements extérieurs et les fuites de capitaux sous forme de billets, qui passent de 17 milliards[1] en 1982 à 22 milliards en 1984 : la part des exportations de billets du Bénin au sein de l'UMOA* est passée de 1,5% en 1975 à 18% en 1985, ce qui réduit la masse monétaire et ponctionne les réserves de change du pays. Les avoirs extérieurs nets, qui étaient négatifs de 38 milliards en 1985, le sont de 64 milliards à la fin 1987. Les engagements des banques vis-à-vis de leurs correspondants s'élèvent à 25 milliards. L'Etat est exsangue et doit utiliser le maximum de ses droits aux avances monétaires de la Banque Centrale, sans pouvoir trouver dans le système bancaire les ressources pour payer les agents de la fonction publique durant le premier semestre 1988. La détérioration des avoirs extérieurs nets et du crédit à l'économie, contreparties de la masse monétaire, exercent un effet restrictif sur la masse monétaire, en particulier sur la circulation

---

1 Tous ces chiffres sont en CFA

* UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine.

TABLEAU 3

BÉNIN - SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Postes	1986						1987					
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
	Millions de francs c.f.a.											
Avoirs extérieurs (net)	– 52 533,6	– 57 149,7	– 51 600,4	– 51 855,9	– 52 417,8	– 42 183,6	– 54 258,0	– 55 235,4	– 53 616,5	– 53 285,0	– 81 466,3	– 69 605,8
B.C.E.A.O. (a)	– 34 935,1	– 37 258,8	– 30 840,6	– 31 292,8	– 30 431,8	– 28 252,7	– 39 628,5	– 38 834,9	– 37 911,2	– 42 613,4	– 40 549,4	– 43 869,2
Trésor (a)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques (b)	– 17 598,5	– 19 890,9	– 20 759,8	– 20 563,1	– 21 985,8	– 13 930,9	– 14 629,5	– 16 400,5	– 15 705,3	– 20 671,8	– 20 919,9	– 25 736,6
Crédit intérieur	157 619,3	154 026,6	153 596,1	144 178,5	146 639,9	135 742,0	149 174,5	154 656,1	152 493,2	152 831,2	151 062,8	151 174,2
Position nette du Gouvernement	8 886,9	8 472,3	8 926,2	5 721,5	8 391,5	7 614,5	8 406,4	14 028,2	11 899,8	11 970,0	10 192,6	11 353,1
Crédits à l'économie	148 732,4	147 554,3	144 669,9	138 455,0	138 248,4	128 127,5	140 766,1	140 627,9	140 593,4	140 961,2	140 870,2	139 821,1
- Court terme	77 915,1	78 948,6	74 591,3	75 014,7	75 211,4	67 356,9	82 231,7	81 971,6	81 451,3	82 130,0	81 836,3	80 819,7
- Moyen et long terme	70 817,3	70 605,7	70 078,6	63 440,3	63 037,0	60 770,6	58 534,4	58 656,3	59 142,1	58 831,2	59 031,9	59 001,4
dont : *Refinancés par le B.C.E.A.O.*	*49 211,1*	*46 603,4*	*44 410,0*	*43 781,5*	*42 795,0*	*42 445,1*	*54 133,8*	*53 414,4*	*52 413,3*	*51 137,2*	*48 596,1*	*46 742,4*
ACTIF = PASSIF	105 085,7	96 878,9	101 995,7	92 320,6	94 222,3	93 558,4	94 916,5	99 420,7	96 876,7	89 648,2	89 593,3	81 568,4
Masse monétaire	111 450,0	110 313,8	116 283,5	105 706,5	106 955,6	102 244,2	108 830,6	111 737,8	109 997,9	102 674,3	101 498,7	96 279,7
Circulation fiduciaire	21 389,0	17 683,0	22 106,0	22 312,0	22 462,0	24 102,0	25 547,0	25 840,0	26 076,0	20 247,0	19 330,0	14 568,0
Dépôts en C.C.P.	3 629,7	3 889,1	3 841,8	3 669,0	3 833,9	3 113,6	2 857,5	5 748,5	3 044,3	5 407,1	3 007,0	2 312,8
Dépôts auprès du système bancaire	86 431,3	88 741,7	90 335,7	79 725,5	80 659,7	75 028,4	80 226,1	80 149,3	80 877,6	77 020,2	79 159,7	79 398,9
Organismes publics												
- à vue	19 960,4	20 230,4	20 883,8	23 283,1	23 191,5	20 170,4	14 901,1	15 504,7	16 065,2	14 805,8	14 883,9	16 167,6
- à terme	5 562,8	5 562,7	5 522,4	4 521,4	4 128,5	3 417,1	5 186,7	5 883,0	5 825,8	5 775,9	5 677,8	5 952,2
Autres												
- à vue	36 881,2	38 807,8	39 253,3	28 654,3	29 375,3	27 419,4	32 139,3	31 243,9	31 894,0	28 960,0	31 030,1	29 718,1
- à terme	24 006,9	24 140,8	24 676,2	23 266,7	23 964,4	24 021,5	27 999,0	27 517,7	27 092,6	27 478,7	27 567,9	27 561,0
Autres éléments (net)	– 6 364,3	– 13 476,9	– 14 287,8	– 13 385,9	– 12 733,3	– 8 685,8	– 13 714,1	– 12 317,1	– 11 121,2	– 13 028,1	– 11 803,2	– 14 711,3
(a) dont : Recours au crédit du F.M.I.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(b) dont : Banques et correspondants (net)	– 1 608,4	– 2 810,8	– 4 583,2	– 4 322,7	– 5 781,8	1 375,3	1 756,5	510,7	1 330,1	– 2 796,9	– 2 348,1	– 6 778,7
Engagements extérieurs à long terme	5 231,7	6 099,8	5 956,3	6 047,4	6 022,6	4 063,1	5 549,5	5 593,8	5 561,7	5 406,9	5 385,2	5 399,1

[1] Source BCEAO

TABLEAU 4

BÉNIN - AVOIRS EXTÉRIEURS NETS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES (1)

Fin de période	Banque centrale			Trésor	Banques			Total
	Avoirs	Engagements	Net	(net)	Avoirs	Engagements	Net	(net)
	Millions de francs c.f.a.							
1982* - Septembre	1 499,4	7 [illegible],1	- 6 498,7	-	—	—	- 2 700,0	- 9 198,7
Décembre	1 554,9	10 867,1	- 9 312,2	-	—	—	- 4 200,0	- 13 512,2
1983* - Mars	1 681,0	15 961,7	- 14 280,7	-	—	—	- 4 500,0	- 18 780,7
Juin	1 987,7	19 501,9	- 17 514,2	-	—	—	- 5 200,0	- 22 714,2
Septembre	1 600,3	25 745,9	- 24 145,6	-	—	—	- 5 100,0	- 29 245,6
Décembre	1 485,7	27 221,0	- 25 735,3	-	—	—	- 7 000,0	- 32 735,3
1984 - Mars*	1 737,1	29 243,3	- 27 506,2	-	—	—	- 6 700,0	- 34 206,2
Juin*	2 022,0	29 886,7	- 27 864,7	-	—	—	- 8 700,0	- 36 564,7
Septembre*	1 613,8	31 599,4	- 29 985,6	-	—	—	- 6 500,0	- 36 485,6
Décembre	1 104,4	27 224,2	- 26 119,8	-	6 974,8	17 823,6	- 10 848,8	- 36 968,6
1985 - Mars	1 476,3	33 079,8	- 31 603,5	-	6 107,0	17 129,4	- 11 022,4	- 42 625,9
Juin	2 170,7	26 542,4	- 24 371,7	-	9 712,8	16 565,8	- 7 853,0	- 32 224,7
Septembre	1 177,9	29 767,8	- 28 589,9	-	4 421,7	15 379,5	- 10 957,8	- 39 547,7
Décembre	1 664,2	31 352,5	- 29 688,3	-	5 032,7	18 330,4	- 13 297,7	- 42 986,0
1986 - Mars	1 344,0	38 035,9	- 36 691,9	-	6 849,5	24 109,2	- 17 259,7	- 53 951,6
Juin	1 520,9	32 361,5	- 30 840,6	-	4 009,7	24 769,5	- 20 759,8	- 51 600,4
Septembre	1 526,6	29 779,3	- 28 252,7	-	5 081,6	19 012,5	- 13 930,9	- 42 183,6
Décembre	1 290,8	31 234,3	- 29 943,5	-	7 496,9	18 211,6	- 10 714,7	- 40 658,2
1987 - Mars	1 813,3	40 631,0	- 38 817,7	-	4 267,6	18 443,2	- 14 175,6	- 52 993,3
Mai	1 006,0	39 840,9	- 38 834,9	-	7 000,4	23 400,9	- 16 400,5	- 55 235,4
Juin	1 066,2	38 977,4	- 37 911,2	-	8 038,6	23 743,9	- 15 705,3	- 53 616,5
Juillet	1 188,4	43 801,8	- 42 613,4	-	4 706,0	25 377,6	- 20 671,6	- 63 285,0
Août	1 275,6	41 825,0	- 40 549,4	-	4 205,9	25 125,8	- 20 919,9	- 61 469,3
Septembre	1 009,1	44 878,3	- 43 869,2	-	3 368,5	29 105,1	- 25 736,6	- 69 605,8

* Données des banques estimées.

1 Source BCEAO

MASSE MONETAIRE EN FIN DE PERIODE (Déc.) pour 1987 (sept.)

			1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
1.	Circulation fiduciaire		17.047,0	28.103,0	23.044,0	22.511,0	26.954,0	20.261,0	26.166,0	16.568,0
	Dépôts à vue :									
2.	- à la B.C.E.A.O.							290,0	162,5	181,0
3.	- En banque		26.000,0	30.000,0	52.000,0	56.595,0	59.781,8	63.632,0	49.858,8	45.704,7
4.	- en C.C.P.		2.360,5	2.332,9	2.594,4	2.894,4	2.960,3	2.903,1	2.737,9	2.312,8
5.	Monnaie	5=1+2+3+4	45.407,5	60.435,9	82.638,4	82.000,4	89.716,1	87.086,1	78.925,2	62.766,5
6.	Compte d'épargne et dépôts à terme		16.000,0	15.000,0	15.000,0	15.000,0	21.120,5	24.532,6	30.216,2	33.513,2
7.	masse monétaire	7=5+6	61.407,5	75.435,9	97.638,4	97.000,4	110.836,6	111.618,7	109.141,4	96.279,7
	dépôts en caisse d'épargne	Pr.mémoire	1.137,0	1.459,0	1.571,0	1.660,0	1.718,0	2.121,0	2.270,0	

Source : statistiques économiques et monétaires - Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest

fiduciaire par laquelle se déroule la quasi intégralité des opérations commerciales (Cf tableau 3, 4 et 4 bis). Les transferts sans contrepartie et les capitaux non monétaires du secteur privé, qui compensaient le déséquilibre de la balance commerciale et alimentaient les dépôts des banques, paraissent s'être considérablement ralentis en raison de l'accroissement des ventes par le Nigéria lui-même de ses produits de base et de la perte de crédibilité du système bancaire béninois pour assurer des virements externes ou des retraits de dépôts. On enregistre par ailleurs , au Bénin, une stabilisation des importations à partir de 1984, mais aussi une décroissance des exportations à partir de 1985.

1.2. Changements dans les flux d'importation et de réexportation

On observe sur le tableau n° 5 une légère baisse des importations mais surtout un effondrement des exportations, qui va aggraver l'état des avoirs extérieurs et susciter l'appel de ressources extra territoriales pour continuer à financer les achats à l'extérieur.

A l'exception des boissons alcoolisées et des cigarettes, on enregistre une remontée très nette des réexportations de 1985 à 1987. Cela amènera à s'interroger sur la réalité de l'effet de la décote du cours de change parallèle NAIRA/F CFA. On peut aussi questionner la validité des chiffres INSAE * BCEAO du tableau 5 sur les exportations non enregistrées.

---

* INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

Tableau n° 5 :

Balance commerciale du Bénin 1980 - 1987

(source INSAE/BCEAO).

ANNEE	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
EXPORTS FOB	*55,0*	*65,0*	*66,0*	*49,0*	*77,1*	*83,7*	*53,5*	*44,8*
enregistrés	13,3	13,5	14,0	27,0	57,5	73,7	34,5	29,4
non enregistrés et réexports (1)	41,7	51,5	52,0	22,0	19,6	10,0	19,0	15,4
IMPORTS FOB	*100,0*	*107,0*	*165,0*	*116,0*	*106,2*	*97,8*	*113,8*	*108,7*
Fret et assurance	14,6	20,6	31,5	17,0	18,7	17,3	20,1	19,2
Import CAF	114,6	127,6	196,5	133,0	124,9	115,1	133,9	127,9
BALANCE COMMERCIALE FOB/FOB	*-45,0*	*-42,0*	*-99,0*	*-67,0*	*-29,1*	*-14,1*	*-60,3*	*-63,9*

Tableau n° 6 :

Bénin : Importations des produits de réexportation

TONNAGES IMPORTES PORT DE COTONOU 1000 t	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Tissus et confection	12,9	13,4	6,28	6,18	11,26	14,04	17,25
Friperie	11,1	11	12,1	10,4	14,86	19,31	24,61
Boissons alcoolisées	0,6*	15	6,6	5,4	8,17	5,19	4,55
Tabac et cigarettes	5	4	4	4	6,25	3,82	4,69
Riz (quantité importée)	60,65	43,51	36,6	78,61	51,54	115,56	352,29
Quantité de riz consommé sur place (1)	16,1	18,246	19,964	22,16	24,6	27,3	30,3
Quantité de riz réexporté vers le Nigéria (2)	44,55	25,27	10,63	56,45	26,94	88,26	322,09

Source : Port automobile de Cotonou

(1) Ces chiffres proviennent d'une étude réalisée par J. IGUE, page 61.
INRA-ESR 1985
De 1984-1987 les estimations sont des projections

(2) Estimations

---

1 Exports non enregistrés désignent le commerce parallèle avec le Nigéria : il est grossièrement sous-estimé (cf ultra).
Réexports : il s'agit des produits de base nigérians vendus à partir du Bénin au reste du monde (cacao)

En tout cas, il apparait que les théories habituellement explicatives des préférences monétaires (approche par la parité des pouvoirs d'achat, par l'évolution des masses monétaires) ne sont pas toujours pertinentes, en particulier pour les biens échangés sur un marché informel dans un mode d'échanges fiduciaires et centrés sur les biens périssables, pour lesquels il existe une demande incompressible. Cela d'autant plus que l'interdiction officielle par le Nigéria des importations de riz stimule les achats frontaliers des quantités massives importées par le Bénin.

2. Le Franc CFA devient une monnaie commerciale internationale (régionale et extra-régionale)

2.1. Mutations de la politique monétaire nigériane

Une bonne partie des analyses qui postulaient la préférence pour le F CFA de la part des détenteurs de naïras n'est plus pertinente car, aujourd'hui la préférence pour les biens physiques l'emporte. Les possesseurs de naïras achetaient des F CFA au Bénin quand les acquéreurs de monnaie nigériane calculaient la valeur de leur encaisse par rapport au pouvoir d'achat du cours officiel, soit sous forme de recyclage auprès de la Banque Centrale nigériane, soit par l'achat de biens nigérians subventionnés indirectement par la décote du cours parallèle.

Nous étions dans une situation où le détenteur de naïras avait une alternative. Les ayant achetées avec une décote, il pouvait les recycler auprès de la Banque Centrale du Nigéria pour obtenir des devises au cours officiel. Il

pouvait aussi acquérir avec une surcote des produits importés par le Nigéria, soit des équivalents devises.

On peut schématiser ce double rapport ainsi :

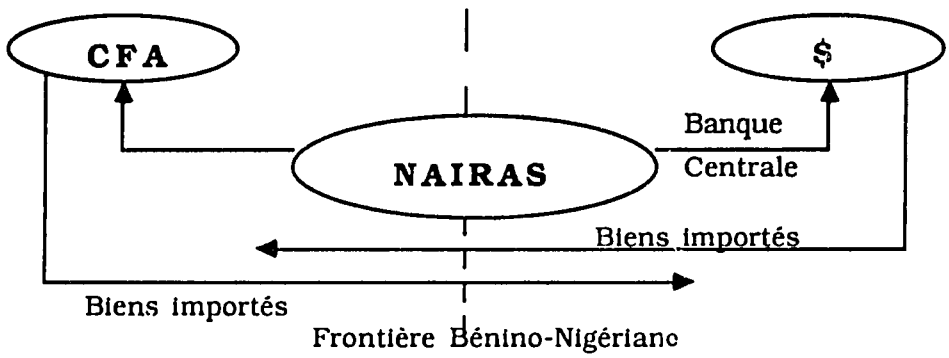

La naïra sert de monnaie domestique au sein de l'espace régional mais avec deux systèmes d'accès au reste du monde : la CBN (Central Bank of Nigeria) et la BCEAO (Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest).

Mais à partir de 1984, les possibilités du Nigéria de mettre à disposition des devises se rétrécissent considérablement et l'intérêt de la conservation de naïras diminue.

L'année 1986 enregistre en effet les résultats les plus alarmants qu'ait connu le Nigéria depuis 10 ans. Les exportations chutent de plus de 6 milliards de $ pour tomber à 6,2 milliards de $ alors que les importations reculent de 3 milliards passant à 5,7 milliards. Le taux de croissance du PIB est négatif de 4,5 points et l'inflation s'emballe en atteignant 38%. La baisse du déficit

budgétaire (3,5% du PIB en 1986 contre 7,6 en 1982) s'est traduite par le blocage des salaires et la suppression des subventions aux biens de grande consommation alimentaires, en gros une coupe drastique de 50% des dépenses de l'Etat.

Cette politique de déflation, par la baisse de la consommation publique et privée, est accompagnée d'un resserrement des conditions d'achat à l'extérieur. Les licences d'importation, qui ouvraient un droit à l'accès aux devises, sont supprimées et le 26 septembre 1986, le second guichet du marché des changes (SFEM) est ouvert, sur la base d'une offre de devises, soumise à des demandes aux enchères. La naïra, qui glissait depuis plusieurs semestres, est alors, de facto, dévaluée de 70%. Un an plus tard le marché aux enchères des devises devient la seule base de fixation de la valeur en devises de la naïra et, en principe, le point de passage obligé pour l'acquisition de monnaies étrangères. Le marché interbancaire des devises, en fait, fonctionne depuis le début de l'année 1987 et impose aux agents économiques qui ne sont pas en contact avec les "dealers[1]" sur le SFEM (puis le FEM) un surcoût pour leurs achats de dollars ou de livres. Les autorités ont ainsi voulu alléger le poids de l'approvisionnement en devises du marché des changes en ouvrant la possibilité aux agents économiques de domicilier leurs recettes en devises dans les banques de leur choix. Elles ont aussi pris le risque d'une décote accrue de la naïra dans ces transactions.

---

1 Agents des banques qui ont le droit d'effectuer des transactions sur le marché des devises aux enchères (SFEM).

La contraction du recyclage en devises au Nigéria réduit l'intérêt de l'encaisse en naïras. Les agents économiques, confrontés aux difficultés d'approvisionnement en devises, sont incités à vendre toute la large gamme des articles manufacturés nigérians, des motocyclettes aux voitures en passant par les détergents et les tissus, à leurs frontières. Cela se traduit par une utilisation de naïras plus grande, à l'intérieur du Nigéria et par les acheteurs béninois de marchandises nigérianes.

A l'inverse, la naïra n'est plus un ticket donnant accès à des monnaies convertibles ou à des biens provenant de la sphère extra africaine. Pour obtenir des biens étrangers vendables au Nigéria, il faut à tout prix accéder aux devises hors du Nigéria ou dans la région, et passer par la seule monnaie convertible: le CFA. En contrepartie, les naïras échangées contre le CFA servent maintenant à acheter la production industrielle nigériane. Si les détenteurs nigérians de naïras se présentent sur le marché des changes aux enchères pour obtenir des devises, celles-ci ne sont plus utilisées pour la fuite des capitaux, mais pour produire afin de vendre.

Le schéma suivant peut résumer le nouveau cycle :

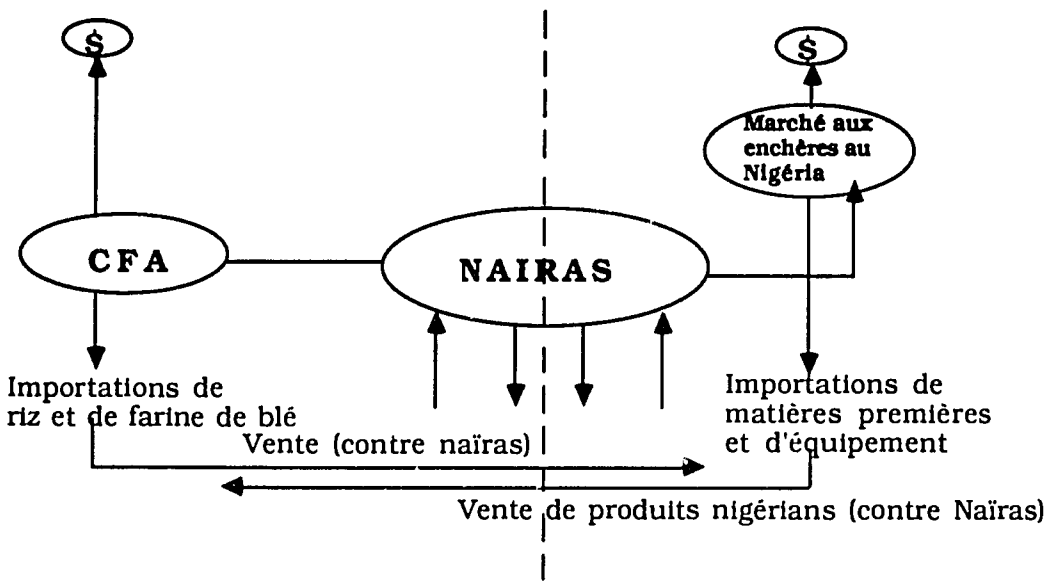

La naïra apparaît comme la monnaie domestique de la frontière.

Le F CFA est un relais pour acheter des marchandises prohibées au Nigéria.

Le marché aux enchères nigérian alimente surtout l'industrie du pays qui réexporte en naïras vers les Etats voisins francophones.

2.2. Pouvoir d'attraction du Togo

La baisse des avoirs en devises du Nigéria, la chute des exportations béninoises, la recherche de masses de F CFA et la paralysie du système bancaire du Bénin donnent un rôle accru à la place de Lomé. Cette place bénéficie centralement de l'effet d'appel de CFA créé par les difficultés de ses voisins béninois et nigérians.

Cela, d'autant plus que, zone franc aidant, les billets CFA ont libre cours au Togo et que par valises entières les dépôts arrivent dans les banques de la place, en attente d'un virement vers la France ou d'un transfert vers le reste du monde, en règlement d'importations extérieures qui ne sont plus compensées par des exportations de biens primaires nigérians.

Cela a permis à la Banque Centrale Togolaise de compter 48 milliards de billets UMOA, du Bénin et d'autres pays, dans ses livres en 1987, pour sans doute que ce montant atteigne 60 milliards de F CFA en 1988. Le Togo, qui accumule des arriérés sur la dette depuis le début des années 80, détient ainsi des avoirs extérieurs nets positifs dûs bien sûr à l'allégement de la contrainte du service de la dette mais aussi à la réception par la Banque Centrale du Togo de dizaines de milliards de F CFA venus de l'ensemble de la zone franc. Les banques togolaises ont aussi bénéficié des ventes d'or et de diamants du Ghana, secoué par ses crises politiques, et de la déconfiture du Cedi, des migrations de capitaux nigérians, de l'arrivée de fortunes burkinabé et de la domiciliation, à Lomé, des comptes de grands commerçants béninois.

Une bonne partie de ces capitaux est transférée hors de la zone franc mais finance ainsi des importations du Togo, permettant aux ressources du secteur public, qui centralisait les exportations provenant en grande partie des pays limitrophes, de conserver ses avoirs de change. Le Togo draine les produits et les capitaux de ses voisins. Il n'assure pas le service de sa dette et bénéficie de dons et d'aides des grands bailleurs de fonds. Il devient lui-même un exportateur de capitaux sous forme de billets, entre 25 et 30 milliards par an, à comparer avec ses importations, soit le quart.

Mais ce sont aussi les 3/4 de la circulation fiduciaire togolaise qui partent ainsi à l'extérieur et que la BCEAO rachètera à la Banque de France, après qu'elle même les reçoive de particuliers ou d'autres instituts d'émission.

En 1987, la masse totale des billets BCEAO qui font l'objet d'exportations et d'importations par la Banque Centrale du Togo atteint 48 milliards de F CFA, soit 12% de la circulation fiduciaire de l'UMOA.

2.3. L'importation des billets de la BEAC *

Mais les signes monétaires de la BEAC n'échappent pas à ces grands courants de flux et de reflux qui se sont installés dans ces deux Etats enchâssés entre le Ghana et le Nigéria. Les billets reçus[1] par le Togo, en provenance de ce sous-ensemble de la zone franc, sont passés de 13 milliards F CFA en 1984 à 24 en 1985, 29 en 1986, 33 en 1987, et probablement une quarantaine en 1988. Au

---

1 Billets émis par d'autres Etats que le Togo et qui sont repris par la Banque Centrale du Togo, alimentée par ses résidents détenteurs de ces billets.

* BEAC : Banque des Etats d'Afrique Centrale.

plus fort de sa crise de liquidités, au premier semestre 1988, le système bancaire béninois délivrait aux guichets des millions de billets en provenance du Cameroun. L'origine de cet afflux de monnaie étrangère au Togo et au Bénin traduit à la fois l'attrait du port franc de Lomé, la nécessité pour les Etats concernés de se ravitailler auprès des portes d'accès que sont les côtes togolaises et béninoises.

Mais c'est aussi l'expression de l'entrée en UMOA par le Nigéria de l'argent gagné par cet exportateur de pétrole et de produits du monde entier au Tchad, au Niger et au Cameroun. Le géant aspire à sa périphérie une partie des disponibilités monétaires de ses voisins et les utilise à la frontière de son principal centre urbain et industriel, Lagos, en particulier pour l'importation de produits alimentaires prohibés par le gouvernement Babangida ou pour l'importation de matières premières pour l'agro-industrie. Le problème dans ces échanges est qu'ils opèrent dans un circuit fermé: celui de la monnaie de la zone franc.

En effet, la baisse de la naïra au cours parallèle interdit de plus en plus aux nigérians d'acheter les biens de réexportation en francs CFA sur lesquels les opérateurs béninois et togolais réalisaient des marges, des cigarettes anglaises en passant par les voitures japonaises et les parfums français. Le blocage des achats pétroliers au Nigéria par le Bénin, qui préfère compenser la baisse de ses recettes douanières avec le prélèvement des taxes sur l'essence, laisse flotter au Bénin une masse de naïras. Celles-ci sont converties en francs, pour l'achat de biens indispensables, comme le riz ou la farine, au lieu d'être utilisées pour l'achat d'essence nigériane.

2.4. Changement du rôle de la naïra .

Cette monnaie inconvertible est utilisée dans l'UMOA, et au Bénin donc, par des milliers de petits commerçants pour acquérir les multiples produits de l'industrie nigériane, qui concurrencent les quelques productions de la zone franc. Mais il subsiste un surplus qui souvent repart au Nigéria dans des comptes en banque ouverts par des résidents de la zone franc, qui espèrent ainsi en trouver l'usage. Dans le même temps, les naïras changés en F CFA sont immédiatement transférés pour les achats externes parallèles du Nigéria en grande partie, mais aussi parce que l'infiltration de la production nigériane laisse peu de place à l'investissement ou à la vente de produits locaux, le ciment par exemple. Dans ce cas, autant pour les agents économiques béninois, les placer à l'extérieur. De plus, ils n'ont plus le loisir d'acheter les matières premières de leurs voisins anglophones.

La reprise, par le Nigéria et le Ghana, de leurs propres exportations de produits primaires (café, cacao, huile de palme) qui, auparavant, faisaient un gain en devises pour le Togo et le Bénin, prive ces pays de ressources. En effet, si la baisse du cours de ces produits l'explique en partie, il faut noter que les exportations du Togo passent de 127 milliards de F CFA en 1984 à 80 milliards en 1987 et que les recettes versées par l'OPAT au budget se dégradent de 6 milliards en 1985 à 2,5 en 1987. On enregistre la même évolution au Bénin avec une baisse substantielle des recettes douanières, qui frappe au cœur le fonctionnement bancaire, confronté en même temps à l'impossibilité du recouvrement de ses créances sur les entreprises et les

ménages. Le système d'importation pour les pays limitrophes des marchandises débarquées à Cotonou continue. Il fonctionnait relativement à l'avantage du Bénin, quand le pouvoir d'achat de la naïra autorisait les acheteurs finaux, nigérians en particulier, à disposer de F CFA mobilisés sous forme d'espèces pour le règlement des quantités livrées au port de Cotonou. Ce n'est plus le cas quand les CFA s'évaporent de la sphère domestique frontalière.

La disponibilité locale de la monnaie de la zone franc était attachée à la capacité du voisin Nigéria d'absorber de larges quantités de produits, assurant des allers et retours rapides. Par ailleurs, le pouvoir d'importation autonome de Lagos, auparavant, assurait aux résidents de la zone franc la possibilité d'écouler leurs naïras contre des marchandises extra-africaines. La difficile situation du Cameroun, la rigueur de l'ajustement nigérian, la contraction autoritaire des achats pétroliers au Nigéria ont, depuis, réduit la masse de F CFA des nigérians et l'équilibre des transactions entre les deux côtés de la frontière.

On assiste à une recherche de F CFA de la part du Nigéria par la vente de ses productions et non plus pour un simple change monétaire.

Le Nord Cameroun, Cotonou au Bénin, Lomé au Togo, mais aussi Abidjan, Bamako et même le sud algérien constituent une zone de débouchés pour toute une large gamme de produits nigérians : ciment, fer, ronds à béton, tissus, lessives et détergents, voitures, mobylettes, cosmétiques et même produits agricoles.

Pour tout ce secteur d'activité de montage, d'ensachage, mais aussi actuellement de fabrication (tissus en particulier), la dévaluation de la naïra a accru la compétitivité des productions nigérianes. Ce phénomène tient surtout à une meilleure allocation des ressources. Alors qu'auparavant l'entrepreneur nigérian pouvait compter sur la surévaluation de la naïra pour réussir une importation et réaliser des ventes avec des marges importantes avant de se représenter à la Banque Centrale, il doit aujourd'hui modifier sa stratégie monétaire.

L'accès aux devises étant d'un coût plus élevé, le choix d'une intégration de la production locale est préférable. La vente contre du franc CFA dans toute l'Afrique de l'Ouest est une condition impérative pour trouver ces précieuses devises par d'autres voies que le marché aux enchères qui n'en offre que des quantités restreintes ou sur le coûteux marché interbancaire. On peut estimer que cette stratégie à la fois industrielle et monétaire assure au Nigéria des rentrées clandestines d'au moins 500 millions de $ par an qui sont recyclés largement dans l'importation de riz et de farine, d'huiles végétales et de bétail.

Le géant africain, qui avait été longtemps seulement un consommateur pour les réexportations et les produits alimentaires de ses voisins francophones, s'est mué en un vendeur d'une série de biens manufacturés et même de produits agricoles qui témoignent d'une certaine renaissance de son agriculture. Cependant l'interdiction de certaines importations, dont le riz et la farine, stimule toujours les réexportations à partir du Bénin.

A côté de cette nouvelle donne des flux physiques, il ne faut pas non plus négliger la dimension monétaire des flux, dans un contexte de resserrement des disponibilités monétaires du Bénin.

En effet, la crise financière béninoise réduisant les encaisses (les crédits à l'économie et à l'Etat étant fortement encadrés au sein de la zone franc et ne devant pas excéder respectivement 20% des engagements à moyen terme des banques et 20% des recettes fiscales de l'année précédente[1]), à masse monétaire égale, la vitesse de circulation de la monnaie augmente. Mais comme celle-ci, à elle seule, est impuissante à répondre aux besoins de financement d'autant que l'offre de francs CFA est réduite et que celle des francs CFA émis par les autres pays de l'UMOA ou de la BEAC n'est pas infiniment élastique, le point central du financement réside dans la circulation de la naïra. Celle-ci génère un financement des importations nigérianes d'autant plus important que la vitesse de circulation s'accélère, car les nationaux nigérians vendent leurs signes monétaires à des prix bas, stimulant l'alimentation du marché noir en monnaie et en biens.

Cette canalisation d'une part importante de la masse monétaire nigériane vers le marché noir a des effets qui sont décuplés par les positions ambivalentes du F CFA.

---

1 Il y a eu au Bénin un dépassement des normes statutaires et le pays a dû recourir à des pratiques d'aides exceptionnelles de la BCEAO.

La libre circulation des francs CFA et leur vitesse de circulation induites par la convertibilité et le principe de libre transfert de la zone franc font du franc CFA à la fois le support du commerce parallèle, un instrument de réserve, de transaction et de spéculation (ce dont témoignent le pourcentage de billets BEAC en circulation en Afrique de l'Ouest et de billets UMOA en circulation en Afrique Centrale, plus de 30%, et le tableau relatif aux rachats de billets par l'agence béninoise de la BCEAO).

Mais la contrepartie est que ces billets CFA ne peuvent alimenter convenablement le commerce parallèle que s'ils sont convertis en naïras, pour acquérir in fine des biens au Nigéria. Ceci étant, comme les mesures nigérianes de contingentement et de prohibition jouent en liaison avec la décote de la naïra, les acheteurs nigérians sont demandeurs des biens réexportés ; ils le sont d'autant plus que, du fait de l'anticipation de la persistance de la décote de la naïra à moyen terme (quel qu'en soit le pourcentage), ils sont gagnants à l'opération.

Ce phénomène qui relativise le principe logique d'une baisse des recettes de réexportations du Bénin en fonction de la monnaie nigériane - et qui in fine abonde dans le sens d'une relativisation de la valeur explicative du taux de change sur marché noir - conduit à un comportement d'ensemble qui est significatif : il s'agit de la conversion en naïra des avoirs CFA, du fait même de la libre circulation des francs CFA. Ce ne sont plus les billets émis dans tel ou tel pays qui alimentent le commerce parallèle (ce qui serait difficile par ailleurs, vu l'ampleur de celui-ci), mais l'ensemble des francs CFA BCEAO, BEAC, voire des devises (franc français, DM, £, $).

On voit donc se développer une forte capacité d'absorption du Bénin et du Togo des signes monétaires d'autres pays de la zone franc. Mais en même temps, la croissance de la masse de naïras vient en contrepartie alimenter la demande locale de biens importés. La zone franc dans son ensemble joue le rôle de sas d'accès aux biens contingentés au Nigéria, mais avec une autonomie interne des transactions en monnaie nigériane.

Tout cela se traduit aux portes d'entrées (Cotonou et Lomé) des produits extra régionaux par une polarisation des billets de l'ensemble de la zone CFA, mouvements financiers que nous allons cerner.

3. Etude des mouvements des billets au Togo et au Bénin

3.1. Le Bénin

Le tableau n° 7 donne les montants de billets béninois rachetés[1] et ceux des autres pays réexpédiés[2]. Du fait du dépôt des autres devises que le F CFA et le FF, prévu par les accords de zone franc, au compte d'opérations du Trésor français, celles-ci ne sont pas inscrites dans les recensements des banques centrales de l'Union figurant dans ce tableau.

On peut remarquer que la Banque Centrale doit racheter 24 milliards de billets béninois. Ceux-ci ont donc été exportés par leurs détenteurs, ils ont été

---

1 Billets béninois rachetés : billets émis par le Bénin et repris dans d'autres pays où ils ont été "déplacés" par les agents

2 Billets étrangers au Bénin, apportés par des agents, et réexpédiés à l'émetteur, par la Banque Centrale du Bénin.

déplacés hors du Bénin. Le tableau nous indique que ce sont le Togo et la Banque de France qui les ont reçus en plus grandes quantités.

Ces mouvements sont la manifestation de transferts ayant pour but le financement d'importations et la fuite pure de capitaux. Il faut rappeler que la circulation fiduciaire s'élevait à 26 milliards de cette année là. Les détenteurs de billets béninois en ont donc transféré à l'extérieur 92 %. Un tel montant est lié bien sûr à des achats de marchandises extérieures car la fuite des capitaux pure nécessite un excédent de ressources monétaires qui n'est pas réel au Bénin. Cette évaporation de la circulation fiduciaire a laissé un vide dans la masse monétaire pour les besoins internes. Celui-ci appelle d'autres signes monétaires en provenance du Togo, de la Côte d'Ivoire, de la BEAC et de la Banque de France, soit 97 milliards de F CFA, quatre fois ce qui a été exporté en billets béninois. Mais ce flux ne peut pas être considéré comme une arrivée nette, présentée à la rubrique "gains" de ce tableau (de 73 milliards). En effet, les deux flux doivent s'additionner car ils ont une contrepartie, la mise à disposition et les transferts vers le reste du monde. A travers ce mécanisme, la Banque Centrale du Bénin, quand on la crédite de réexportations de billets vers les autres membres de la zone franc, n'enregistre qu'une ventilation comptable des mouvements de billets. Elle a dû transférer en contrepartie, au reste du monde, au moins le montant des importations CAF du Bénin cette année là, soit 129 milliards de F CFA. La somme des mouvements de billets est de 121 milliards de F CFA. Cette ventilation des billets permet de comprendre comment le Bénin règle ses importations et quelles sont les origines des rentrées de ressources qui le lui permettent.

En somme, le Bénin bénéficie d'une liquidité supérieure à ses besoins par l'afflux de billets étrangers. Cependant, il voit sa propre monnaie se déplacer. Il doit aussi transférer les billets reçus du reste de la zone franc vers le reste du monde, pour régler les achats de biens qui seront revendus au Nigéria ou dans la région. C'est une fuite pour le système monétaire officiel et un gain marginal pour le réseau parallèle.

Tableau n° 7 :

Bénin

(source BCEAO)

Billets béninois rachetés	1986 (en millions)
Niger	831,6
Burkina Faso	1 284,0
Côte d'Ivoire	1 764,0
Togo	13 330,0
France	1 688,0
Banque de France	5 140,0
Sénégal	325,0
Autres	252,0
TOTAL	24 614,6

Billets réexpédiés par la Banque du Bénin	(en millions)
Togo	15 000,0
Côte d'Ivoire	23 000,0
Niger	14 000,0
BEAC	35 000,0
Banque de France	10 000,0
TOTAL	97 000,0
Gains	73 000,0

Tableau n° 8 :

Bénin

(source BCEAO)

Billets rachetés par la Banque du Bénin (1986)

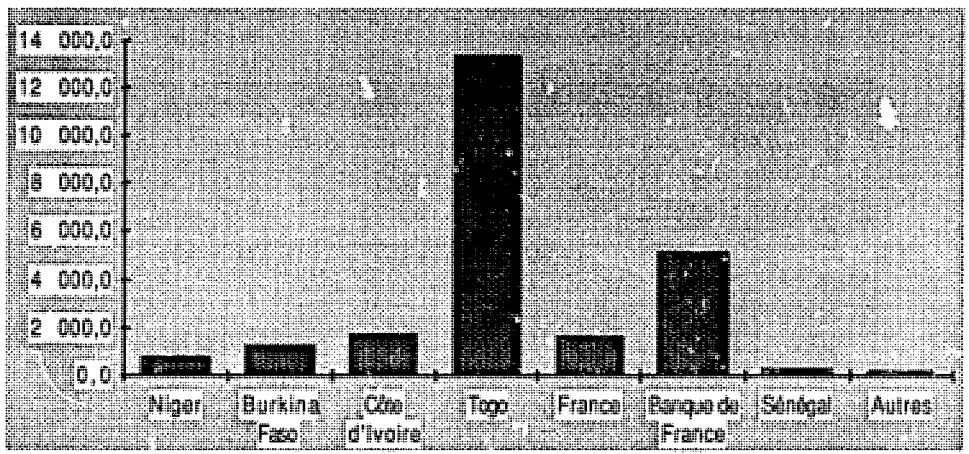

Billets réexpédiés par la Banque du Bénin (1986)

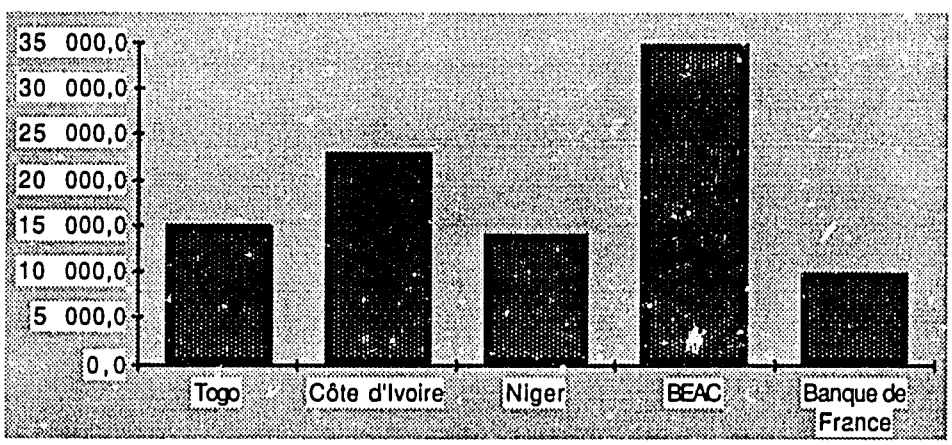

3.2. Le Togo

Les tableaux 9 (A, B, C) du Togo décrivent mieux ce circuit. Nous n'avons pu le boucler dans le cas du Bénin, faute d'informations disponibles.

Le tableau A indique ce que le système bancaire togolais verse au reste du monde, soit 160 milliards de F CFA en 1987, à rapprocher des 127 milliards F CFA des importations mais aussi des transferts à l'étranger hors importations qu'il est amené à faire. Le solde est négatif de 83 milliards de F CFA et de 88 milliards de F CFA en 1986 et 1987. Le Togo verse globalement plus qu'il ne reçoit de l'extérieur comme le Bénin.

Il lui faut donc des ressources pour combler ce déficit. Cela d'autant plus que comme pour le Bénin, une bonne partie des billets nationaux partent à l'étranger. Ce sont les billet T reçus par la Banque Centrale, qu'elle doit racheter aux autres Instituts d'émission.

Mais le Togo, comme le Bénin, reçoit plus de billets de la zone franc qu'il n'en exporte : près de 89 milliards en 1986, 81,4 milliards en 1987. Ces arrivées de ressources externes ont permis en 1984 de couvrir assez largement le déficit entre les émissions et les réceptions de fonds du Togo (tableau C). Mais malgré la croissance des arrivées de billets extérieurs à partir de 1985, l'accroissement du solde négatif des émissions et des réceptions se détériore de 1985 à 1987 où il atteint 36 milliards de F CFA, assez proche du solde déficitaire de la balance commerciale cette année là, qui est de 38 milliards de F CFA.

Ces deux séries de tableaux (7, 8, 9) permettent donc de mesurer la considérable polarisation d'argent CFA au Togo et au Bénin. Le tableau 9A nous montre les mouvements de fonds avec le monde du Togo; ils sont négatifs car ce pays émet plus de mises à dispositions et de transferts qu'il n'en reçoit.

Tableau n° 9

Togo : mouvements de fonds et mouvements des billets

(Source : Comité Monétaire de la BCEAO)

A-TRANSFERTS ET DISPOSITIONS - TOGO -
(milliards de F. CFA)

	1984	1985	1986	1987
EMISSIONS (1)	85,9	121,1	158,5	160,7
RECEPTIONS (2)	75,3	81,4	74,7	72,6
SOLDES (2-1)	-10,6	-39,7-	-83,8	-88,1

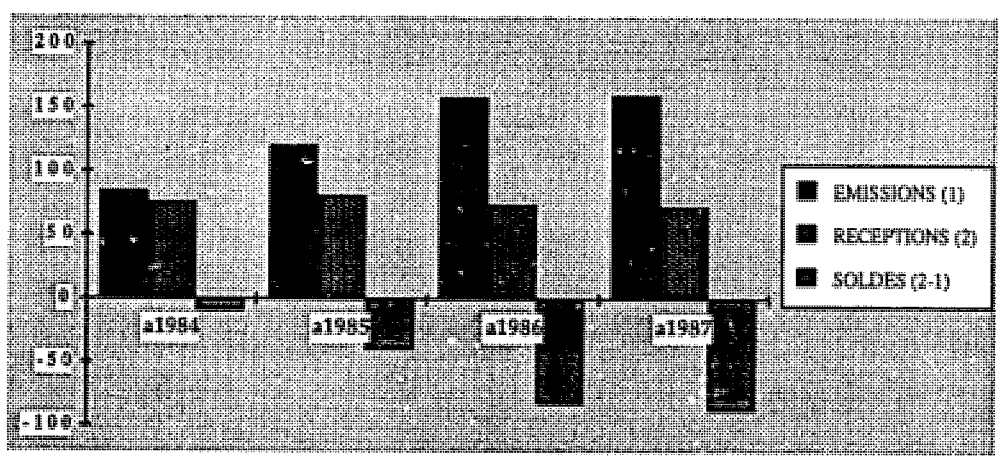

B-MOUVEMENTS DE BILLETS - TOGO -
(milliards de F.CFA)

	1984	1985	1986	1987
BILLETS "T" RECUS (1)	26,3	36,3	24,6	30,1
TOT. BILLETS EXPEDIES (2)	55,8	67,7	89	81,4
SOLDES (2-1)	29,5	31,4	64,4	51,3

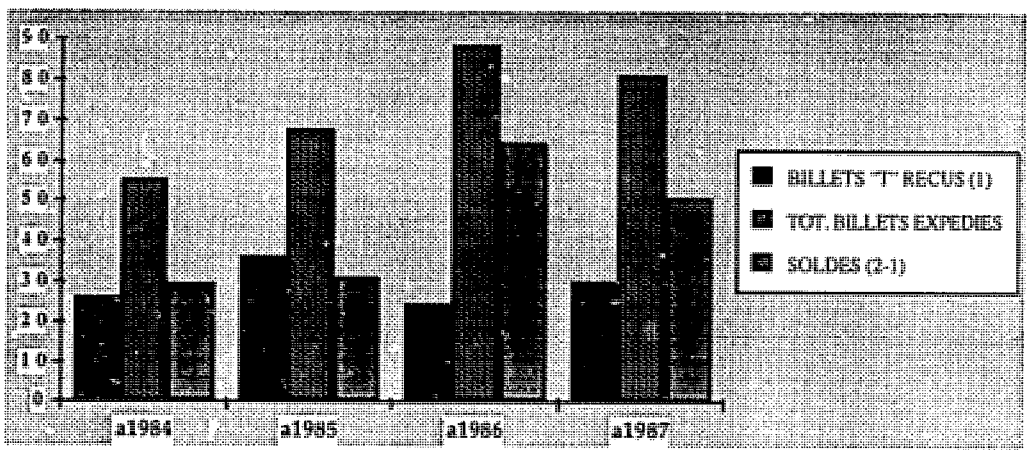

C_ SOLDE DES MOUVEMENTS DE FONDS - TOGO -
(milliards de F. CFA)

	1984	1985	1986	1987
C = B + A	18,9	-8,3	-19,3	-36,8

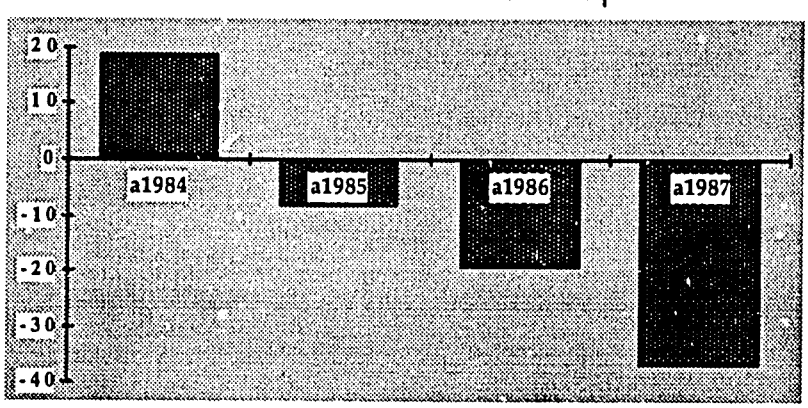

Les tableaux 9 B et C font apparaître que le Togo reçoit plus de billets qu'il n'en perd par les déplacements. Cela ne suffit pas à équilibrer les mouvements de fonds qui traduisent les écarts entre ses créances et ses engagements.

4. La contrepartie en naïras du passage au CFA

Nous avons, dans les chapitres précédents, expliqué la mutation de la situation des détenteurs de naïras par rapport à l'âge d'or de l'opulence pétrolière. La montée des arrivées de billets CFA dans la zone illustre et compense cette baisse des disponibilités propres en devises du Nigéria.

Cette masse flottante de liquidités en F CFA (BEAC et UMOA) est la contrepartie appelée par la disponibilité de naïras sur le marché. Elle est indispensable car le système d'importations est basé sur la disponibilité de devises et souvent même de liquidités. La modicité de la circulation fiduciaire du Bénin impose l'afflux d'autres signes monétaires convertibles pour la conversion des ressources en naïras provenant des ventes de marchandises, en particulier de riz sur le marché nigérian. On s'éloigne ainsi de l'hypothèse de Jean-Paul Azam[1] qui fait une liaison entre les arrivées de billets BEAC au Niger et la demande de naïras de ce pays, liée au déficit commercial du Niger. Il y aurait pour lui une demande excédentaire

---

1 La Balance du Commerce Frontalier Nigéro-nigérian : une analyse à partir du marché parallèle de la naïra. Université de Clermont I, CERDI, juin 1988.

Communication aux Vèmes Journées d'économie bancaire et monétaire.

de naïras auquel correspondrait des achats de F CFA mobilisés et transportés par les cambistes qui feraient venir des F CFA pour répondre à cette demande de monnaie nigériane.Le schéma nous semble tout à fait décalé par rapport aux mécanismes réels des échanges de biens et à la désirabilité de la naïra. En effet, la nécessité de régler les importations extra-régionales du Niger en devises impose la mobilisation de ressources qui ne sont pas disponibles, en raison de la circulation fiduciaire et des restrictions à l'accès au marché des changes de Paris pour les produits qui ne bénéficient pas de licences d'importation donnant droit à des dollars. S'il y a un afflux de billets BEAC au Niger, au Togo ou au Bénin, cela ne correspond pas à une volonté des exportateurs de ces pays de bénéficier d'un change de naïras contre du F CFA. Ce sont les acheteurs de biens, provenant de la zone franc, qui doivent détenir des francs pour acquérir les biens extra-africains importés dans la zone.

Les détenteurs de naïras résidant en zone franc ne peuvent utiliser cette monnaie qu'en la transformant en biens nigérians ou en monnaie convertible. La véritable mécanique des flux réside dans la concentration de francs ou de devises dans des places où leur acquisition (Lomé, Cotonou), ou leur disponibilité, ouvrent le droit à des achats extérieurs. Ces devises sont apportées par des exportateurs nigérians qui ont vendu dans des pays francophones où ils obtiennent des francs ou des devises pour les recycler dans des pays où le Nigéria est par contre acheteur, et donc dans des pays

francophones excédentaires[1] dans le commerce frontalier et non déficitaires, comme le pense Jean-Paul Azam.

D'ailleurs, la réception des devises autres que la monnaie nationale n'est pas la traduction d'un gain mais la contrepartie des engagements du système bancaire vis-à-vis du reste du monde, car il permet les transferts vers les places étrangères. C'est parce que la masse de naïras est inutilisable directement comme vecteur d'importation qu'elle se déplace de l'autre côté de la frontière nigériane, en zone franc, où elle est utilisée pour l'obtention de devises. Ces naïras injectées dans les moyens de circulation nationaux sont orientées dans une structure centro-périphérique. Au centre, quelques acteurs peuvent reprendre une partie de cette quantité de naïras et la replacer dans le système financier et monétaire nigérian en se présentant au SFEM ou en faisant des placements au Nigéria..

A la périphérie, un monde atomistique d'acteurs réutilise ces signes monétaires nigérians pour des achats de biens au Nigéria non enregistrés officiellement, motocycles, tissus, détergents, ciment importés par le Bénin et qui sont en grande partie réexportés vers d'autres pays de l'UMOA, diffusion de la nouvelle puissance industrielle de la Fédération nigériane.

On peut donc considérer qu'une portion conséquente des billets BEAC est la recette des ventes de marchandises sur les marchés camerounais et

---

1 Ils vendent plus au Nigéria qu'ils ne lui achètent.

tchadiens, les résidents de ces pays ayant échangé leurs disponibilités en devises pour obtenir des naïras et acheter des marchandises nigérianes. Mais il est probable qu'une grande partie des autres devises réexpédiées par la Banque Centrale du Bénin sont venues dans sa circonscription sur la base d'un marché monétaire informel, qui complète les flux commerciaux parallèles.

Dans la partie B qui suit, nous examinerons plus spécifiquement comment le noyau des échanges en naïras articule les relations avec le reste du monde, ce que l'on peut représenter par le schéma suivant.

Intersection des ensembles monétaires et des flux physiques dans l'espace régional du golfe du Bénin:

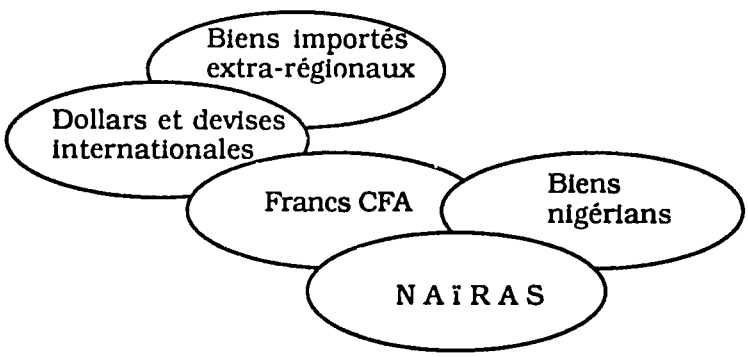

B/ Etude des processus d'importations extra-régionales pour la réexportation à partir du Bénin

1. Une tradition et une recette budgétaire

Par sa situation géographique, le Bénin bénéficie d'une rente de situation dont il a pu tirer profit notamment dans le commerce de réexportation en direction du Nigéria, pays d'une population de 100 millions d'habitants ayant connu, jusqu'au retournement du marché de l'or noir au début des années 80, une période faste née du boom pétrolier. Les difficultés actuelles du Bénin ne sont donc, en un sens, qu'un rejaillissement du marasme économique dans lequel a sombré son grand voisin, rejaillissement accentué par la faillite du système bancaire béninois qui a entraîné une certaine délocalisation des activités de réexportation et de transit en direction du port de Lomé. Il s'en est suivi dès 1986 une remise en cause du rôle jusque là traditionnel de pays de transit que jouait le Bénin. Une telle remise en cause intervenait d'autant plus nettement que, suite à la baisse des importations nigérianes via le port de Cotonou, les autorités béninoises ont réarmé les droits de douanes et les taxes à l'importation, ce qui rendait le port et l'aéroport de Cotonou moins compétitifs que ceux de Lomé au Togo où les autorités togolaises procédaient à un allégement des droits à l'entrée de marchandises et mettaient en avant le caractère de port franc de Lomé, offensive assortie d'une spécialisation poussée dans le transit avec mise en place d'entrepôts etc... Nonobstant ce redéploiement, le commerce régional revêt toujours une importance cruciale pour l'économie béninoise, ce dont témoigne le tableau 10 relatif aux parts des droits et taxes à l'importation et à

l'exportation dans les impôts indirects, les recettes fiscales et les recettes totales du Bénin. C'est dire que l'on est en présence d'une économie qui tire essentiellement ses ressources de la fiscalité du commerce extérieur. De là découle toute l'importance de ce commerce extérieur, grand pourvoyeur de recettes pour l'Etat. L'importance de ces flux est décuplée par la domination du secteur commercial au sein de l'économie béninoise.

Tableau n° 10 :

Bénin *(source : Ministère du Plan et de la Statistique INSAE)*

Part des droits et taxes à l'importation et à l'exportation dans les impôts indirects, les recettes fiscales et les recettes totales (en pourcentage)

	1984	1985	1986
Pourcentage des droits et taxes à l'importation dans :			
- les impôts indirects	70,22%	74,50%	70,42%
- les recettes fiscales	51,13%	50,00%	41,51%
- dans les recettes totales	49,06%	46,22%	41,51%
Pourcentage des droits et taxes à l'exportation dans :			
- les impôts indirects	4,44%	4,70%	5,05%
- les recettes fiscales	3,23%	3,15%	3,37%
- dans les recettes totales	3,10%	2,91%	2,98%
Pourcentage des droits et taxes à l'importation et à l'exportation dans :			
- les impôts indirects	75,55%	79,60%	75,48%
- les recettes fiscales	54,83%	53,42%	50,38%
- dans les recettes totales	52,79%	49,39%	44,49%

2. Le renouvellement des produits réexportés et la difficile mesure de leurs montants

2.1. Du luxe à l'alimentaire

Cette mutation concerne la décélération des importations de produits de luxe, la relative stagnation des produits formant traditionnellement l'assiette des produits de réexportation et surtout une relative spécialisation dans le domaine céréalier. Ce dernier phénomène se traduit par une augmentation vertigineuse des importations de riz, de blé et de farine de blé au Bénin, repérable également au Togo. Dans le même temps, le relatif renchérissement du prix des produits agricoles béninois exportés au Nigéria décourageait la demande du fait même de l'accentuation de la décote du naïra par rapport au franc CFA tandis que les réexportations de certains produits tels l'alcool connaissaient une baisse continue (15 000 tonnes importées en 1982 contre 4 500 tonnes en 1987). La stagnation ou la baisse des importations des produits faisant traditionnellement l'objet de réexportation ont été plus que compensées par l'accroissement en volume et valeur des produits céréaliers notamment le riz qui depuis 1986 est devenu le principal produit de réexportation vers le Nigéria - avec un volume de réexportation estimé aujourd'hui à plus de 300 000 tonnes (cf. tableau n° 6).

2.2. Un montant encore considérable

Bien que l'unanimité ne soit pas faite quant aux critères, modes et résultats de l'évaluation du commerce de réexportation, on peut présumer qu'à tout le moins, les réexportations excèdent les 50 milliards de francs CFA,

présomption que vient fortifier le montant des réexportations de riz qui à elles seules ont excédé 25 milliards de francs CFA au titre de l'année 1987.

Malgré l'ampleur prise par le développement des échanges parallèles, l'évaluation de ceux-ci reste difficile. Diverses estimations ont été faites qui donnent une idée du volume et du chiffre d'affaires de ce commerce.

Tableau n° 11 :

Estimation des réexportations du Bénin par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (en milliards de francs CFA)

1984	1985	1986	1987	1988
19,6	10,0	19,0	15,4	15,4

Ces chiffres de la BCEAO qui sont fondés sur les enquêtes menées par celle-ci auprès d'un panel de commerçants semblent sous évaluer le chiffre d'affaires du commerce de réexportation.

L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique et la SEDES, ont, par enquête auprès des principaux importateurs béninois, estimé les réexportations au titre de l'année 1985 à 88 milliards de francs CFA. Bien que ce dernier chiffre retienne le fret (7 milliards) et tous les services incorporés dans le coût de revient des marchandises réexportées depuis leur débarquement au Port de Cotonou (12 milliards), ainsi que les réexportations de cacao acheté au Nigéria (celles-ci évaluées entre 15 et 19 milliards de francs CFA ont alors été considérées comme des recettes

"anormales" d'exportation puisqu'il s'agit de réexportation), on peut penser qu'il est plus fiable que les estimations de la BCEAO et qu'il est en net proche de 50 milliards de F CFA.

La difficulté d'évaluation de ces réexportations tient à plusieurs raisons. Les douanes considèrent une bonne partie de ce flux comme du transit à la sortie du territoire béninois. De plus, le pointage des quantités et des valeurs est incertain et aléatoire. Beaucoup des marchandises rentrées en transit ressortent aussi sans déclaration officielle dans le cadre d'échanges clandestins.

Cette vigueur du commerce clandestin régional a plusieurs raisons : existence de courants traditionnels d'échanges qui survivent au tracé des frontières et qui sont basés sur des données socio-historiques, disparité des régimes fiscaux, douaniers et d'importation, instauration dans les pays à monnaie autonome de politiques de restrictions des changes, rareté relative des biens suivants les pays...

Pour faire face à la rareté des biens ou tirer profit de cette situation, les agents économiques recourent de plus en plus aux échanges parallèles : dans le cas qui nous concerne, du fait de la politique de restriction des importations au Nigéria, que ce soit, un temps, les produits de luxe ou récemment le riz, la rareté suscitait une demande nigériane appuyée par une disponibilité de naïras cédées sur un marché parallèle des changes.

On assiste donc à une dynamique de la réexportation à partir du Bénin et du Togo, relancée par la rareté au Nigéria souffrant de prohibitions mais bénéficiant d'une large quantité de signes monétaires échangeables sur un marché extra légal. Nous allons étudier les pratiques de ce marché et de ses acteurs.

3. Le fonctionnement du marché parallèle des changes

3.1. Les pratiques

Les tableaux sur l'évolution du cours du naïra sur le marché parallèle renseignent sur l'existence de cours différenciés sur le marché noir selon les coupures de monnaie nigériane (tableau 12) et selon le degré d'information de l'acheteur ou du vendeur de signes monétaires nigérians. Les cours sont également différenciés, chose compréhensible, selon que l'on achète ou vend de la naïra, du franc CFA ou des devises (franc français, livre sterling, deutschmark, dollar). A ces facteurs s'ajoute la variation des cours selon les heures et, selon les places , choses normales, puisqu'il s'agit d'un marché et de cours résultant de la confrontation de l'offre et de la demande (tableau 13). Ces gains de change permettent un autofinancement du secteur de change informel, car les gros changeurs captent les différences cambiaires. Le tableau 12 donne le cours du marché réel sur lequel travaillent les gros commerçants et les contrebandiers comme les cambistes. En effet, les commerçants et contrebandiers, intervenant quotidiennement et sur une large échelle dans les transactions, opèrent le change aux taux réels du

marché, c'est-à-dire ceux sur lesquels se font quotidiennement les achats et les ventes de monnaie entre cambistes, comme les banques commerciales entre elles pratiquent des taux différents de ceux appliqués à leurs clients.

C'est là que se produit ce pur bénéfice de change par rapport à ce qu'achète ou vend le particulier (tableau 13), comme le client individuel d'un bureau de change dans les pays industrialisés.

Les acteurs lourds de l'économie parallèle bénéficient donc d'un coût de transaction privilégié qui leur permet un certain autofinancement et des marges cambiaires qui influent sur leurs raisonnements purement commerciaux.

Tableau n° 12 :

Evolution des cours de la Naïra

sur le marché parallèle sur une semaine

Semaine du 5 au 11 septembre 1988 - CFA - NAIRA

taux réels connus et pratiqués par les agents de change

		lundi 5/9	Mardi 6/9	Mercredi 7/ 9	Jeudi 8/9	Vendredi 9/9	Samedi 10 / 9	Dimanche 11/9
Taux officiel CFA pour 1 naïra		68	68	68	68	68	68	68
Marché noir CFA pour 1 naïra	*1*	44,5	44,5	44,25	44	44	43,5	43
	2	*44*	*44*	*43,75*	*43,5*	*43,5*	*43,25*	*43*
Dépréciation de la naïra sur le marché noir	*1*	34,5	34,5	34,9	35,3	35,3	36	36
	2	*35,3*	*35,3*	*35,6*	*36*	*36*	*36,4*	*36,8*

Source : enquête de terrain

* dans le cas de vente de naïras contre des francs CFA, le cours est inférieur de 0,50 F CFA par naïra

1: Les chiffres droits correspondent aux cours pratiqués pour les billets de 20 naïras.

2: Les chiffres en italique reprennent les décotes des billets de 5 et 10 naïras.

Tableau n° 13:

COURS DE LA NAIRA : PRIX DONNE AUX CLIENTS SUR DIVERSES PLACES DU MARCHE NOIR
Date du 7 septembre 1988

	Cours FEM CFA pour 1 naïra	marché CFA pour 1 naïra	dépréciation de la naïra sur le marché noir %
place de Jonquet-Cotonou BENIN	68	47	31
Place de Dantokpa-Cotonou BENIN	68	46.75	31,2
Place de Igolo frontière bénino-nigériane	68	46,75	31,2
place d'Illacondji frontière bénino-togolaise	68	45	33,8
place d'Afflao frontière togolo-ghanéenne	68	45,5	33

Source : Enquête de terrain

3.2. Les acteurs

Trois catégories peuvent être distinguées au sein des agents économiques prenant part aux échanges parallèles de billets :

- Ceux qui se livrent à des opérations de commerce en achetant des produits fabriqués (ou parfois importés) au Nigéria pour les vendre au Bénin ou au Togo en tirant essentiellement leurs bénéfices de la décote du naïra et accessoirement de la fraude (évitant le dédouanement ou permettant un dédouanement partiel), des distorsions de prix existant sur les marchés béninois et togolais et induites par les prohibitions dans ces pays, par la rareté des biens nigérians demandés...

  Ces acteurs cèdent du franc CFA contre des naïras pour acheter au Nigéria. Ils revendront en francs CFA dans la zone franc.
- Ceux qui se procurent des biens au Nigéria pour leur consommation ou usage personnel et qui recourent pour les achats d'un certain montant aux "commerçants professionnels". Cette dernière catégorie est plutôt constituée d'opérateurs occasionnels ou ponctuels. Ces deux catégories tirent essentiellement leur gain de la décote de la monnaie nigériane sur le marché parallèle.
- Les gros agents de réexportation ont besoin de francs CFA pour obtenir des devises via les banques ou les maisons de commerce qui leur permettront d'enclencher des importations extra-régionales. Ils disposent de quantités considérables de naïras et de francs CFA pour acheter des deux côtés de la frontière.

Ce sont des acteurs qui modèlent le marché de la monnaie comme celui des flux physiques, en intervenant sur les deux espaces. A partir de cette maîtrise monétaire et physique, ils organisent, au gré des informations générées par les contraintes réglementaires nationales, l'offre des biens.

De fait, il y a interpénétration du marché noir des changes et des réseaux commerciaux informels; ceci facilite une articulation du physique au financier. Le marché noir n'est pas alimenté par des fonds qui proviendraient d'une détention de fonds propres par les agents de change informels, mais il est toujours lié à un financement d'opération commerciale. Si certains de ces agents disposent d'un capital propre (encore que de tels agents disparaissent rapidement dès lors qu'ils subissent des pertes), le plus grand nombre d'entre eux ne jouent que le rôle d'intermédiaires au-delà d'un fond minimum souvent né des bénéfices sur transactions antérieures - soit entre détenteurs de signes monétaires divers, soit entre détenteurs d'une épargne en monnaie locale (CFA ou naïra) et vendeurs de signes monétaires autres. Dans ce dernier cas de figure, les motivations de spécialisation jouent fortement, car nombre des détenteurs de fonds participent aussi au commerce parallèle des marchandises .

Ceci fait que les fonds du commerce alimentent le change manuel , le second rétroagissant sur le marché des biens. Les détenteurs de biens peuvent influer de par leurs comportements sur le cours de change lui-même. Ainsi par exemple, la livraison de riz à destination du Nigéria

suscite de la part des acheteurs de riz une demande de naïras qui fait augmenter son cours sur le marché parallèle de changes. Ces phénomènes d'interaction et d'autofinancement sont assez importants pour le fonctionnement du système informel et relativisent le caractère déterminant du cours de change dans les transactions.

Les transactions, si elles obéissent, pour les cambistes, à la recherche d'un gain pur, sont aussi influencées par les demandes d'opérateurs qui compenseront une éventuelle mauvaise opération de change par une marge commerciale élevée (et vice versa).

La matrice de la naïra canalisée vers le commerce parallèle est difficilement maîtrisable[1]; tant que survivront les mesures de prohibition et de contingentement, les opérateurs économiques trouveront le moyen de canaliser la masse monétaire vers le marché noir ou le commerce parallèle. Les échanges parallèles sont alors alimentés par l'offre de la monnaie nigériane qui vraisemblablement connait une grande vitesse de circulation.

Dans le cas de transactions officielles, les gains d'une vente extérieure seraient apparus dans la balance commerciale et auraient été stérilisés dans les avoirs extérieurs. Au contraire, dans la réalité du commerce, les gains sont réinjectés dans le circuit informel, ce qui alimente l'offre de naïras.

---

1 Les investigations menées accréditent l'idée d'injections sporadiques de "faux naïras" par les faux-monayeurs, ce qui augmente la masse en circulation et alimente le commerce.

Mais à cet autofinancement et à cette circulation de naïras viennent s'ajouter des relais internationaux du financement avec des modes de crédit et de garanties spécifiques, qui reposent la question de l'accès aux devises du commerce international, via le CFA.

4. Le processus d'importation

4.1. La règle

Le schéma ci-après illustre le circuit réglementaire d'un financement d'importation à partir d'un pays n'appartenant pas à la zone franc (les Etats-Unis). Pour une importation en provenance de la zone franc, le procès est similaire, à la différence qu'il n'y a pas intervention sur le marché des changes.

Dans les deux cas, le mécanisme est basé sur la remise de francs CFA à la banque centrale et donc sur la liquidité du résident en zone franc. Rappelons que les flux d'importation et d'exportation aujourd'hui sont plutôt réglés par des variations de la position monétaire des pays, c'est à dire un endettement ou un désendettement du secteur bancaire national vis-à-vis de ses correspondants étrangers, pour les principaux pays industrialisés. Ces derniers sont donc dispensés du transfert de billets de leurs importateurs à la Banque Centrale, qui les échangerait contre un avoir spécial à un compte comme celui du trésor français. Leurs comptes débiteurs et créditeurs se soldent en fin d'année sous forme de positions bancaires.

Il y a par contre, au coeur du système zone franc, un biais en faveur de la ponction de signes monétaires nationaux pour financer des achats à l'extérieur, par rapport à une simple compensation internationale des positions bancaires des partenaires.

Cette ponction très forte sur l'importateur et le circuit monétaire était contournée par le crédit que le système bancaire local consentait à son client. Pour pallier un versement immédiat de ses espèces à la Banque Centrale, la banque commerciale ouvrait elle-même un compte débiteur auprès de la Banque Centrale ou d'un correspondant étranger. Cela autorisait une certaine compensation par des soldes créditeurs à venir et conservait la liquidité du système bancaire et monétaire.

La dégradation des avoirs extérieurs du Bénin a réduit considérablement cette gestion. Les fournisseurs étrangers du Bénin sont confrontés au risque de non transfert du fait de l'absence de contrepartie de francs CFA à la Banque Centrale pour disposer de devises.

4.2. Les nouvelles protections contre le risque de non transfert

Le risque de non transfert dans une zone à monnaie convertible tient en grande partie à l'absence de disponibilités en monnaie locale et à l'insolvabilité des débiteurs-importateurs.

Pour y remédier et pour se protéger, le banquier correspondant et le banquier local ont mis au point des systèmes de compensation et de protection.

4.2.1. Les pratiques du système bancaire béninois

La banque béninoise procède à une OCD[1] sur lignes de crédit ouvertes par les banques correspondantes (la Société Générale, la Banque Vernes) qui confirment ainsi aux fournisseurs (de riz surtout) le paiement de l'acheteur résident au Bénin et le transfert de leurs recettes. A l'acheteur, pour l'ouverture du CD, la banque locale demande des garanties : provisions à 100% et/ou 50% du compte.

Cette mobilisation est effectuée par le débit du compte du client et/ou l'apport d'espèces, des CFA achetés au marché parallèle contre des naïras. On est donc dans un système qui réclame de la liquidité plus que du crédit.

Des garanties autres peuvent être demandées :

- Sûretés réelles (l'hypothèque, le gage, l'antichrèse, nantissement)
- Traites cautionnées par des institutions financières internationales (acceptations)
- Recherche de sûretés personnelles, aval et cautions
- Liste des acheteurs potentiels, enquête de moralité etc...
- Mise en entrepôt chez un consignataire qui délivre la marchandise contre règlement en caisse.

1 Ouverture de crédit documentaire.

Le paiement en autres devises que celles convertibles (naïra par exemple) est refusé en raison des difficultés de fonctionnement de la Caisse de Compensation de l'Afrique de l'Ouest qui multiplie les délais, les blocages documentaires, etc...

4.2.2. *Les pratiques du système bancaire togolais*

La plupart des banques appliquent des règles similaires pour les produits alimentaires importés. Elles réceptionnent le paiement en espèces des importateurs et procèdent ensuite à l'ouverture du crédit documentaire. Elles se plaignent du coût du découvert sur leur compte débiteur auprès de leur correspondant étranger et de celui du transfert des billets via la Banque Centrale, car ces opérations sont affectées de taux de rémunérations pour le correspondant et la Banque Centrale. C'est pour cela que l'on assiste à l'émergence d'autres techniques, dont en particulier le financement par la banque togolaise d'un importateur-vendeur de riz ou de farine qui l'entrepose. La banque togolaise ne sert en fait que de relais des fournisseurs qui ont emprunté à l'étranger pour financer la livraison de la marchandise. En accord avec le représentant de ce fournisseur, elle délivre un bon d'enlèvement pour l'acheteur résident quand celui-ci verse le paiement à leurs guichets. Cela nous mène aux autres procédures de paiement d'importations qui se sont développées avec la crise des avoirs extérieurs et celle de la solvabilité des importateurs locaux (cf annexe).

4.3. Les substitutions et les compléments des procédures bancaires

4.3.1. Les substitutions

1) L'utilisation d'autres pays de la zone franc comme lieu de domiciliation du paiement,

2) Le déplacement des fournisseurs qui viennent se faire régler en espèces,

3) Le déplacement des importateurs à l'étranger avec des espèces pour régler les fournisseurs;

4) Le financement de l'importation par les clients nigérians (ou nigériens et burkinabé) qui paient des acomptes suffisants à l'importateur qui commande les marchandises et se font remettre les titres représentatifs par la banque moyennant paiement.

4.3.2 Les compléments

1° L'intervention des banques new-yorkaises, genevoises ou françaises ayant l'habitude de traiter avec certains fournisseurs et qui, de par leur connaissance de l'importateur, servent d'avalistes aux transactions moyennant des intérêts avec carence de paiement de 120 jours.

2° Les avances de certaines banques togolaises moyennant des agios de 15% pour régler les fournisseurs. Etant donné que les transactions locales se font contre paiement au comptant, l'exportateur arrive à rembourser la banque dans les délais. Finalement, l'importation ne nécessite pas forcément la disposition de fonds importants mais la connaissance de la demande sur le marché et d'acquéreurs solvables, de fournisseurs et des modalités du dénouement de l'importation dans les délais.

3° Le financement par les banques étrangères (souvent hors zone franc) des importations, ce qui fait que le contrat entre importateur et fournisseur stipule que l'importateur n'aura pas d'obligation de remboursement. Cette pratique est facilitée par la fuite des capitaux et la tendance des opérateurs économiques à ne pas rapatrier les recettes de leurs exportations laissées dans des banques étrangères. Cette fuite des capitaux est en partie alimentée par la sous facturation et la surfacturation des exportations et des importations, les commissions payées par les entreprises étrangères, toutes choses qui donnent lieu à des approvisionnements directs de comptes bancaires étrangers des résidents africains.

4° Le troc par lequel l'opérateur qui exporte des biens se fait rembourser par l'importation de marchandises, ce qui lui permet de court-circuiter le système bancaire.

4.4 Les flux financiers et les flux physiques

La position des fournisseurs, en particulier de riz, permet cette relative débancarisation ou délocalisation de l'opération d'importation.

En effet, il existe une offre permanente de riz centralisée par de grandes sociétés européennes ou américaines qui disposent de stocks et aussi de bateaux flottants. Ces cargaisons sont prêtes à prendre toute direction donnée qui aura été notifiée, ce qui raccourcit le délai de livraison qui est en moyenne de 4 mois pour l'exécution des commandes depuis l'Asie du Sud.

Les investigations menées nous ont fait connaître des cas de cargaisons n'ayant pas fait l'objet de commandes antérieures, et qui une fois arrivées au port de Cotonou ou de Lomé, recherchent d'éventuels acquéreurs. Dans ce cas, la transaction s'effectue en liquide ou après confirmation par télex par la banque du vendeur de la réception des fonds, représentant la contrepartie du riz livré.

C'est la possession de disponibilités monétaires[1] qui permet de réaliser ponctuellement de telles opérations, comme l'activisme d'agents économiques connaissant les différentes modalités et filières, doués pour leur savoir faire et capable de réunir des fonds importants (ce qui explique une fonction d'inter médiation financière) dans de brefs délais.

4.5. Conclusion

Le commerce parallèle est donc basé sur une épargne informelle et un circuit financier informel[2] qui se substituent au système bancaire défaillant, avec pour corollaire des ramifications dans le système financier européen. Il y a donc substitution aux circuits bancaires aussi bien au niveau interne (substitution d'un système financier informel au système bancaire) qu'au niveau international (connexion du système interne à une filière bancaire et

---

1 Il s'agit souvent de sommes importantes se chiffrant à plusieurs centaines de millions de F.CFA

2 Il n'en faut pour preuve que le développement à grande échelle des tontines qui allient épargne et crédit

commerciale - différente de celle constituée par les correspondants officiels des banques locales).

Toute cette sphère financière est elle-même connectée au marché régional des monnaies locales (CFA, naïra). Il y a donc en amont un marché monétaire informel régional, générateur de financement à l'importation et en aval, un système commercialo-financier extérieur faisant office de courtier entre importateurs ouest africains et fournisseurs des autres pays du monde. Il y a à la fois affirmation d'un secteur financier et monétaire informel, une extraversion poussée des économies (avec pour conséquences la fuite des capitaux[1] et l'étiolement de l'importance du secteur officiel). La dialectique de l'officiel et de l'informel veut que le second connaisse une activité florissante alors que le premier se bloque progressivement.

On voit aussi apparaître un foyer monétaire en naïras pour les transactions domestiques transfrontalières, en même temps qu'une focalisation sur deux petits Etats de la zone franc des disponibilités en billets d'une large partie de la zone franc. Cette polarisation est superstructurelle, en alimentant les achats au reste du monde de biens nécessaires ou prohibés au Nigéria.

Ce pays, dans le même temps, du fait de la dévaluation de sa monnaie et de l'intensification de son agressivité industrielle, pénètre largement les marchés francophones limitrophes.

---

1 Entendue dans le sens courant du terme et aussi dans le sens de flux financiers liés aux mouvements de marchandises mais ne passant pas par le circuit bancaire officiel.

Cette articulation de flux physiques régionaux et extra-régionaux a donc une dimension monétaire forte qui permet de souligner les points suivants :

- Selon la vieille loi de Gresham,*"la mauvaise monnaie chasse la bonne"*. La non convertibilité de la naïra impose le transfert à l'extérieur des signes monétaires convertibles,le CFA, contre les devises dont les importateurs ont besoin.

- Ceux-ci en ont d'autant plus besoin que le système bancaire des PAZF limite son crédit en raison des règles statutaires comme de la méfiance des fournisseurs et correspondants extérieurs conscients de la destination finale au Nigéria des marchandises importées.

- L'importation extra-régionale s'appuie sur les multiples foyers de flux transfrontaliers de la région du Tchad jusqu'au Ghana. Les gains se réalisent à ces différentes étapes dans le sens apparent d'une dynamique nigériane de ce système.

BENIN : BALANCE DES PAIEMENTS
(milliards de F. CFA)

	a1984	*a1985*	*a1986*	*a1987*	*a1988*
1.EXPORTATIONS FOB	77,1	83,7	53,5	44,8	40,5
2.REEXPORTATION	19,6	10	19	15,4	15,4
3.IMPORTATIONS FOB	106,2	97,8	113,8	108,7	114,2
Frêts & Assurances	13,9	11,8	16,8	16,1	17,6
4.CREDITS TRANSFERTS (nets)	16,7	23,6	23,8	23,8	23,8

Source: BCEAO, 10 juin 1988

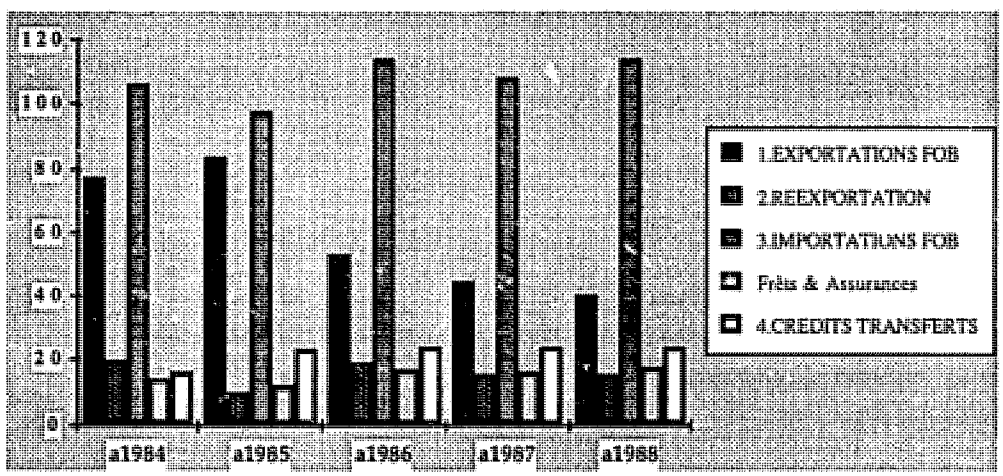

TOGO: BALANCE DES PAIEMENTS
(milliards de F. CFA)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
1.EXPORTATIONS FOB	113,27	104,17	127,14	136,13	93,45	88,98	92,09
2.REEXPORTATION	34,49	22,37	14,9	24,6	25,34	26,1	25,88
3.IMPORTATIONS C.A.F.	-156,1	-130	-135,9	-154	-146,9	-127,4	-126,3
4.IMPORTATIONS FOB	-134,1	-111,2	-115	-136,2	-124,2	-107,5	-106,8

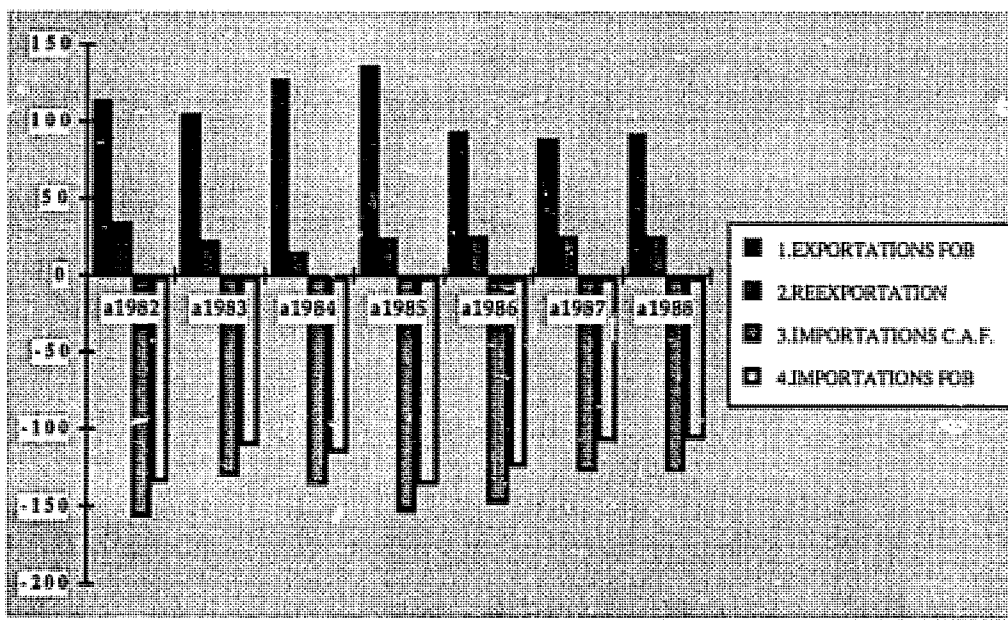

ANNEXE

TOGO

OPERATIONS D'IMPORTATIONS EXTRA REGIONALES DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Le monopole de la SONACOM lui valait (comme son statut semi-public) de bénéficier d'Ouverture de Crédit Documentaire (OCD) pour les produits extra régionaux importés, en particulier le riz.

A côté de cette entité, il existait des importateurs spécialisés comme la SGMT (Société des Grands Moulins du Togo) qui du fait de leur statut de filiale pouvait aussi disposer d'OCD (Ces OCD pour produits alimentaires couvrent 50 % de l'ensemble de ce type d'opérations bancaires togolaises) par les banques de la place ou de lettres de crédit. Malgré le monopole, certains importateurs de biens alimentaires étaient en relation avec le reste du monde et leurs activités sont en expansion avec la déréglementation de ce marché préconisée par la Banque Mondiale.

Ils sont acheteurs à l'extérieur par l'intermédiaire de Traders. Ceux-ci leur demandent un "fixed deposit" ou une caution déposée dans leurs comptes. A la commande ils expédient la marchandise dont ils attendent le paiement à 60 ou 90 jours. Le schéma est alors d'un versement en liquide à la banque togolaise qui fait un virement à sa maison-mère parisienne qui crédite une banque américaine en dollars qui elle-même règle Bangkok. Les Traders anglo-saxons ont une préférence pour cette modalité de paiement.

L'origine de ce "fixed deposit" est divers :

- Il s'agit du fruit d'une opération de cession de café, de cacao ou d'un produit de rente à l'OPAT,
- de l'utilisation d'un crédit domestique transformé en dépôt (qui sera (le crédit) ou ne sera pas remboursé) de la contre partie d'une vente d'or ou de pétrole,
- de l'utilisation des capitaux nigérians qui ont quitté le territoire,
- des revenus de résidents togolais ou béninois transférés dans d'autres pays de l'UMOA.

Enfin, un troisième type d'importation a cours.

Il s'agit de l'entreposage de stocks de riz essentiellement à Lomé. Un représentant du Trader, qui est souvent une société française, cède progressivement des stocks à des acheteurs qui réexportent vers les autres pays de l'UMOA ou le Nigéria. Ceux-ci ont souvent bénéficié de crédits commerciaux domestiques pour des opérations, ce qui leur permettait de régler en espèce le vendeur.

Celui-ci dépose ses avoirs à la banque qui les vire en France ou dans un autre pays.

Certaines banques de la place combinent l'OCD et la consignation. Après l'arrivée de la marchandise, ils ne la remettent pas au donneur d'ordre. Ce n'est qu'après des règlements qu'ils délivrent des bons d'enlèvements.

Depuis un an, une partie appréciable des livraisons à Cotonou est réglée directement à partir des comptes nigérians à l'extérieur ou de transferts de billets du Bénin vers les banques togolaises. Celles-ci virent ensuite en France ces comptes. Elles estiment cependant que la taxe de 2,50% que prend la Banque Centrale et les commissions de couverture des maisons-mères réduisent l'intérêt de l'opération.

SONACOM: consommation locale de riz, 25 à 30 000 tonnes pour une importation de 70 000 tonnes,

SGTM:production de farine 40 000 tonnes dont 20 000 de farine anglaise à destination du Ghana et du Nigéria.